

**RAPPORT D'ETUDE
SUR
L'ANALYSE DES POLITIQUES SPORTIVES
DEPARTEMENTALES
SOUS L'ANGLE DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES**

Sommaire

Introduction	3
Première partie	
Dans les Landes, une pratique sportive développée qui obéit à de grandes tendances nationales malgré quelques spécificités locales	8
1. Pour les données et catégories générales, une convergence apparaît malgré des disparités territoriales.....	9
2. Une forte pratique sportive : le département des Landes en tête des départements de même strate.....	11
3. Les disciplines olympiques les plus pratiquées respectivement par les femmes et par les hommes occupent un poids prépondérant.....	13
4. La mixité très variable démontre la permanence de stéréotypes genrés en fonction des disciplines olympiques unisports	22
Deuxième partie	
Un Département proactif dans le déploiement des politiques sportives.....	26
1. Au travers de ses politiques sportives, le Département des Landes accompagne les pratiquant·e·s tout au long de leur vie.....	26
2. Autour des pratiquant·e·s, des encadrant·e·s et des décisionnaires en majorité masculins	42
Conclusion	53

Introduction

Le Département des Landes et le soutien au Sport en 2021

Les Landes sont aujourd'hui le département le plus sportif de France avec près de 122 000 licenciés, dont plus de 50% accueillis au sein des fédérations unisport olympiques (chiffres DRJSCS Nouvelle Aquitaine 2019 – Panorama statistique édition 2020 « Jeunesse, sport, cohésion sociale »), ce qui situe le Département en première place en Nouvelle Aquitaine avec 29,6 licences pour 100 habitants.

Au-delà de ce volume de pratiquants, il est important de souligner que plus de 60 disciplines sont représentées par des comités départementaux.

Aujourd'hui dans le cadre de la compétence partagée « sport » qu'il exerce au titre de l'article. L. 1111-4 du Code général des collectivités territoriales, le Département des Landes s'est investi pour le développement du sport avec la volonté de permettre, au plus grand nombre, l'accès à une pratique sportive de qualité et épanouissante.

Les principaux axes d'intervention du Département dans le domaine sportif sont :

- encourager la pratique sportive des jeunes ;
- valoriser les sports de nature ;
- soutenir le mouvement sportif, avec notamment l'engagement d'un projet structurant : la maison départementale des sports ;
- promouvoir les sports ;
- soutenir le développement du surf.

Les orientations budgétaires « sport » du Département prévoient environ 3 millions d'euros pour 2021.

L'objectif défini nécessite d'intervenir sur l'ensemble des facteurs y concourant, qu'il s'agisse du développement quantitatif et qualitatif de l'offre en club ou à l'école, de la promotion des valeurs citoyennes du sport, ou de la formation des cadres et bénévoles. En raison de la vitrine qu'il représente et du dynamisme qu'il porte, le sport de haut niveau, qu'il soit amateur ou professionnel, individuel ou collectif, est également soutenu par la collectivité.

Cela se concrétise par des dispositifs permettant le déblocage d'aides financières, par des actions directes, des partenariats, des expérimentations ou des initiatives diverses. Enfin, le soutien aux 491 écoles de sport landaises constitue le cœur de la politique sportive départementale. L'engagement du Département au travers de ce dispositif représente une aide d'environ un million d'euros chaque année.

Ce choix politique s'explique par le rôle central que joue le sport dans la vie de chacun·e, en contribuant plus particulièrement à des parcours éducatifs réussis et épanouissants tout au long de la vie premier axe de la politique jeunesse mise en œuvre par le Département.

Le sport, en participant à la valorisation de ces parcours, est par ailleurs un outil précieux pour le développement des territoires puisque la proximité et la densité de l'offre sportive et de loisirs constituent l'un des critères d'appréciation pour qualifier le cadre de vie des habitants. La politique menée par le Département en matière de sports de nature est par exemple un des vecteurs de cette dynamique et permet la création, le renforcement d'offres de pratiques innovantes et diversifiées sur l'ensemble des Landes, renforçant ainsi l'attractivité du territoire. Le soutien aux sports traditionnels et la préservation de leurs héritages socio-sportifs sont également primordiaux pour l'équilibre et le développement économique, touristique et social du territoire.

S'inscrivant dans une dynamique sociale, le Service sports intégration et développement (SSID), créé en 2003, constitue une autre illustration forte de l'engagement du Département : un service unique en son genre sur le territoire national, qui témoigne de la volonté de favoriser la participation des personnes handicapées à la vie sociale, notamment au travers du sport, conçu comme support et médiation de développement et d'épanouissement personnel.

Dans un contexte de réforme des services de l'Etat et d'une nouvelle gouvernance du sport dont la mise en œuvre reste à préciser, l'engagement opérationnel du projet de maison départementale des sports en 2021 constituera un élément important qui viendra appuyer et renforcer les dynamiques départementales dans le domaine sportif.

Les enjeux de l'application de la promotion de l'égalité femmes-hommes aux politiques sportives

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ambitionnait de refonder la politique nationale de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à plusieurs échelons. Pour la première fois, un texte de loi a prévu une liste d'acteurs publics concernés par la mise en place de politiques publiques concrètes favorisant la réduction des inégalités entre femmes et hommes. C'est ainsi que les collectivités territoriales ont été désignées comme acteurs d'importance pour conduire ces politiques. Pour la première fois également, les champs de politiques publiques constitutifs d'une politique globale et transversale d'égalité sont énumérés. De manière étonnante, les politiques de promotion du sport ne sont pas citées contrairement aux politiques culturelles. Ce cadre étant posé, on distingue deux manières d'appréhender l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques :

- **une approche « intégrée »** : afin d'éviter les effets de reproduction et d'accentuation des inégalités, la situation des femmes et des hommes est prise en compte avant de mettre en place une action à destination de toutes et de tous ;
- **une approche « spécifique »** : on tente d'apporter des réponses immédiates à des difficultés rencontrées par les femmes dans tous les champs de l'action publique.

Dans son « Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes 2019-2020 », le Département des Landes a présenté le bilan des actions de promotion de l'égalité. Parmi les objectifs du nouveau plan d'actions, une attention a été portée pour intégrer la problématique d'un égal accès à l'univers sportif pour les femmes et les hommes. On entre ici pleinement dans l'idée d'une « égalité réelle » au-delà des opportunités mises en place de manière universelle, pour l'accès aux politiques publiques. En effet, il est important de s'attacher aux produits réels et matériels des politiques sportives déployées sur l'ensemble du territoire en matière d'égalité femmes-hommes.

DEFINITIONS

Sexe : caractère biologique assigné à la naissance. La France en reconnaît deux : le sexe masculin et le sexe féminin.

Genre : concept issu de ce que l'on nomme les « études de genre », traduction française des *gender studies*. Ces dernières sont définies comme l'ensemble des recherches qui prennent pour objet les femmes et les hommes, le féminin et le masculin. Il est à la fois une construction sociale qui évolue dans le temps et l'espace, un processus relationnel d'opposition entre le masculin et le féminin et un rapport de pouvoir. Enfin, le genre ne peut être analysé comme complètement autonome. Il se trouve en effet à l'intersection de plusieurs rapports de pouvoir.

Stéréotypes de genre : opinion généralisée ou préjugé quant aux attributs ou caractéristiques que les femmes et les hommes possèdent ou doivent posséder et aux rôles qu'ils jouent ou doivent jouer.

Les études nationales et les données locales rendent compte d'une pratique sportive inégale entre les femmes et les hommes. Deux constats peuvent être posés : les femmes pratiquent en moyenne moins de sport que les hommes ; la pratique féminine du sport est moins diversifiée que celle des hommes. En conséquence, le haut niveau sportif est rendu moins accessible aux femmes et se révèle moins identifié par le grand public.

De plus, les instances dirigeantes du sport sont un lieu où peu de femmes trouvent leur place. La

gouvernance, pourtant moteur pour engager des changements dans le milieu du sport, reste donc insuffisamment partagée.

Aujourd'hui les institutions et le mouvement sportif ne disposent pas encore des outils adaptés leurs permettant d'assurer une gestion et un suivi complets en vue d'agir significativement sur la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans leurs politiques sportives. Un travail collectif avec les différents acteurs et partenaires serait par ailleurs indispensable pour identifier les leviers d'actions qui permettraient de concrétiser leurs visées politiques respectives.

Aussi, des objectifs tels qu'assurer le suivi et l'évaluation quantitative et qualitative de ses politiques ou encore valoriser l'image de la pratique sportive non stéréotypée peuvent composer une réponse aux inégalités dans le sport.

La présente étude n'est pas exhaustive : toutes les questions n'ont pas pu y être traitées. C'est notamment le cas pour la question de la lutte contre les violences sexuelles et de genre dans le milieu sportif ainsi que le champ des pratiques « libres » (hors licence et cadre fédéral)¹. En effet, l'objet de cette étude évaluative des politiques sportives départementales sous l'angle du genre est d'éclaircir, élucider l'origine des inégalités existantes afin de proposer des actions visant à les réduire.

Pour cela et pour la bonne compréhension de l'étude, il semble important de définir les notions de sexe et de genre, qui sont parfois utilisés indifféremment. Les stéréotypes de genre attachés aux femmes, aux hommes et aux disciplines restent prédominants dans le sport et donc profondément normatifs. Ces stéréotypes s'appliquent, différemment pour les femmes et pour les hommes, principalement sur la base de critères liés à la pratique sportive spécifique à chaque

¹ Il est toutefois notable que la collectivité soutient l'association Colosse aux pieds d'argile qui a pour missions la sensibilisation et la formation aux risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement en milieu sportif ainsi que l'accompagnement des victimes. De même, suite à un contrat CIFRE faisant lien entre l'Université Bourgogne Franche-Comté, un laboratoire de recherche, la collectivité et Profession Sport et Loisirs Landes, le doctorant Julien Pellet a créé une boîte à outils axée psychologie du sport ayant pour but d'équiper les acteurs du Mouvement sportif landais (entraîneurs, dirigeants, parents, sportifs, etc.) en compréhension et en outils pour leur intervention, pratique sportive et accompagnement du sportif. Ce projet était une initiative du Département des Landes, portée par Profession Sport et Loisirs, en collaboration avec le mouvement sportif.

discipline. Aussi, l'approche par discipline sportive s'avère tout à fait pertinente pour analyser les inégalités femmes-hommes dans le sport et a donc été retenue dans le cadre de cette étude.

Le tableau ci-après récapitule le cadre conceptuel construit par la sociologie pour identifier au mieux les stéréotypes de genre présents dans la pratique sportive².

	Activités considérées comme masculines ou non féminines	Activités considérées comme féminines
Ignico (1989)	<ul style="list-style-type: none"> • Vitesse • Force • Stratégie • Propulsion d'objets • Endurance 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux à tour de rôle • Expressivité • Peu de règles • Peu de joueurs • Activité motrice fine ou partielle
Louveau (1991, 1998)	<ul style="list-style-type: none"> • Montrer ou exercer sa force • Se livrer à un combat dur et rapproché • Porter ou recevoir des coups • Jouer à la balle au pied sur un grand terrain • Manipuler des armes • S'engager dans des efforts intenses de longues durées • Piloter des engins mécaniques ou motorisés 	
Kane (1988)	<ul style="list-style-type: none"> • Essaie de battre l'adversaire par la force physique • Utilise des objets lourds • Engagement dans une compétition face à face, dans laquelle les corps peuvent entrer en contact 	<ul style="list-style-type: none"> • Corps projeté dans l'espace avec un but esthétique • Objets légers • Barrière spatiale pour prévenir le contact physique
Metheny (1965)	<ul style="list-style-type: none"> • Objets lourds • Contacts corporels • Opposition face à face • Projection du corps de l'athlète à travers l'espace pour un temps relativement long 	<ul style="list-style-type: none"> • Objets légers • Précision mais pas force • Peu de contacts corporels • Patrons esthétiques du vol corporel

Dans son article « Les stéréotypes sexués relatifs à la pratique des activités physiques et sportives chez les adolescents français et leurs conséquences discriminatoires »³, Vanessa Lentillon reprend la synthèse réalisée par Fontayne (1999) qui s'appuie sur les travaux de différents auteurs et porte sur les critères d'appropriation ou de non-appropriation des activités physiques selon le sexe.

Ainsi, la vitesse, jouer à la balle au pied sur un grand terrain, manipuler des armes, piloter des engins mécaniques ou motorisés, montrer ou exercer sa force ou encore les contacts corporels sont rattachés au sexe masculin alors que les jeux à tour de rôles, l'expressivité, la précision mais pas de force, une barrière spatiale pour prévenir le contact physique et les corps projetés dans l'espace avec un but esthétique sont rattachés au sexe féminin. Par déduction et à titre d'exemple, les disciplines considérées comme plus propres aux hommes (garçons) seraient le football, le rugby, les disciplines de tir, les sports de combats ou les sports motorisés. Les disciplines telles que la gymnastique, la danse et autres disciplines relevant de l'esthétique et non de force ou de contact auraient tendance à être rattachées aux femmes (filles). Selon l'autrice, les parents ont un rôle dans l'apprentissage de ces stéréotypes sexués et ceci dès le plus jeune âge.

² Tableau : Critère d'appropriation ou de non-appropriation des activités physiques selon le sexe (extrait de Lentillon, 2009, p.16 ; Groupe d'études de psychologie « Bulletin de psychologie », 2009/1 Numéro 499).

³ LENTILLON Vanessa, « Les stéréotypes sexués relatifs à la pratique des activités physiques et sportives chez les adolescents français et leurs conséquences discriminatoire », *Bulletin de psychologie*, Numéro 499, 2009

Cadre, périmètre et méthodologie de l'étude

Dans un premier temps, un portrait du territoire a été établi. Des comparaisons ont été effectuées au niveau régional ainsi qu'au niveau départemental, entre départements néo-aquitains et entre les départements de même strate que le département des Landes.

Dans un deuxième temps un état des lieux sur les politiques sportives menées par le Département a été produit : ce qui les constitue, les acteurs, les modalités d'intervention et leur ampleur, dont leur clé de répartition financière.

De même, l'un des objectifs étant de disposer d'un diagnostic précis, une analyse genrée a été menée tout au long de cette étude, y compris pour identifier les informations manquantes.

Il s'agit donc d'une double approche, quantitative et qualitative ; les aspects relevant de l'intervention du Département des Landes sont particulièrement étudiés.

Les freins et les leviers d'actions identifiés au sein de l'étude ont permis d'établir des objectifs de politiques publiques dans le domaine du sport. Des modalités de concertation et d'association relatives à l'élaboration resteront à finaliser suite à l'adoption de la présente étude.

Les sources de l'étude sont issues des données 2018 et 2019 du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports (INJEP-MEDES)⁴.

D'autres éléments, relatifs aux dispositifs départementaux, ont été récoltés auprès du service « Jeunesse et Sports » du Département des Landes ainsi que des comités départementaux sportifs, du Comité départemental olympique et sportif des Landes (CDOS40) et des institutions œuvrant dans le développement du sport telles que Profession Sport Landes (PSL40).

Aussi, une série d'entretiens semi-directifs a été réalisée auprès des membres dirigeants de ces instances sportives afin d'aborder les thématiques suivantes :

- parcours des membres dirigeants ;
- enjeux de la pratique sportive sous l'angle de l'égalité femmes-hommes ;
- actions mises en œuvre ou à envisager pour promouvoir la pratique sportive féminine et la mixité dans les disciplines et les structures.

⁴ Panorama statistique édition 2020 « Jeunesse, sport, cohésion sociale »

PREMIERE PARTIE

Dans les Landes, une pratique sportive développée qui obéit à de grandes tendances nationales malgré quelques spécificités locales

DEFINITIONS

Fédérations sportives : les fédérations sportives, constituées sous la forme associative, ont pour objet l'organisation d'une ou plusieurs disciplines sportives, dont elles gèrent la pratique, de l'activité de loisir au sport de haut niveau. Elles sont aussi chargées de promouvoir la pratique de leurs disciplines respectives.

Il existe plusieurs types de fédérations :

- **les fédérations unisport olympiques**, organisant la pratique d'une seule discipline qui figure au programme des jeux olympiques ;
- **les fédérations unisport non-olympiques**, organisant la pratique d'une seule discipline qui ne figure pas au programme des jeux olympiques ;
- **les fédérations multisports** permettant la pratique de différentes disciplines sportives et parmi lesquelles on trouve notamment les fédérations multisports scolaires.

Licence sportive : elle permet de participer aux activités organisées par la fédération sportive à laquelle le club est affilié, notamment les compétitions. Elle est délivrée par une fédération sportive mais peut aussi être délivrée par un club au nom d'une fédération, uniquement si ce dernier est affilié à une fédération.

A toutes échelles, les études nationales et les données locales rendent compte d'une pratique sportive inégale entre les femmes et les hommes.

Pour dresser le portrait du territoire, nous avons pris en compte les données générales régionales de l'année 2018 ainsi que les données départementales pour l'année 2019.

Nous avons choisi l'année 2019, dernière année de référence avant la période du COVID-19 pour les licences sportives pour effectuer les comparaisons pour les départements néo-aquitains ainsi que les départements de même strate que le département des Landes⁵.

Le point d'entrée de l'analyse se fait par les fédérations, avec une attention particulière sur les licences délivrées par les fédérations unisport olympiques, recensant la majorité des licenciés.

L'unité de mesure choisie est la licence sportive. En effet, au travers des comités départementaux sportifs et des clubs, le Département a davantage de visibilité sur la pratique encadrée que sur la pratique libre.

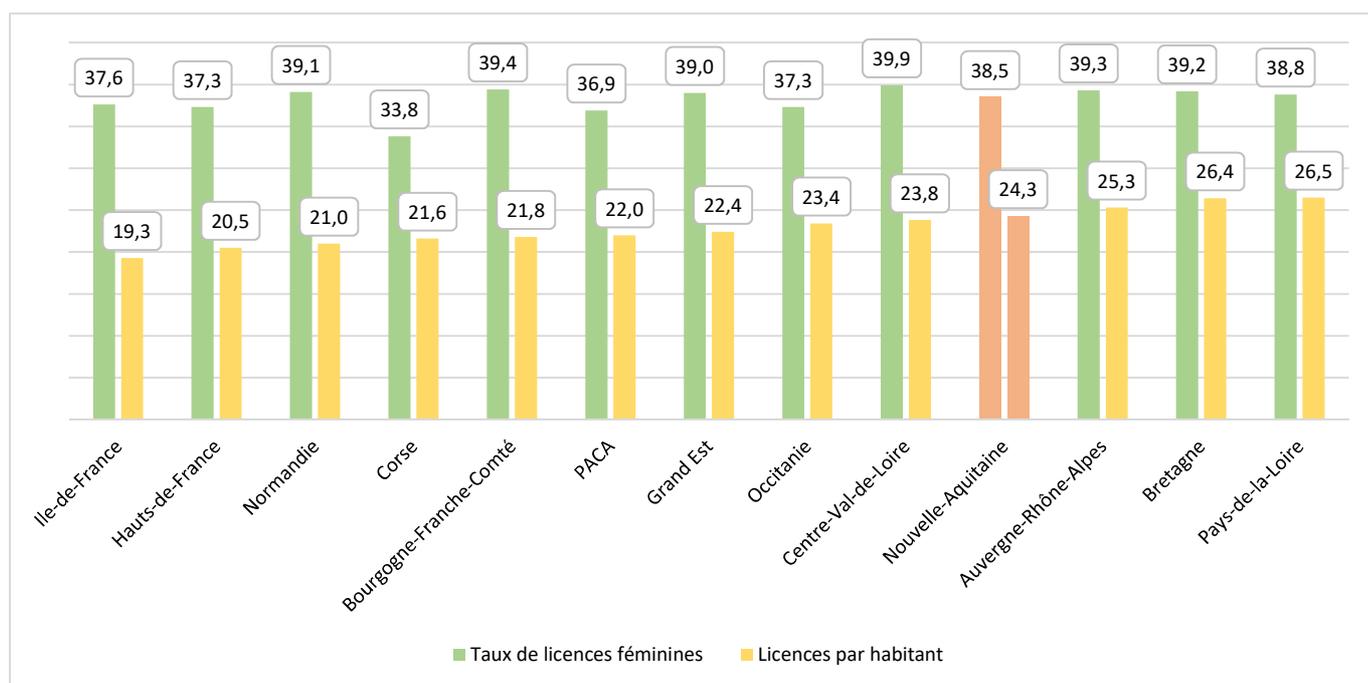
Ses interventions, qui composent ce que l'on nomme dans cette étude les « politiques sportives départementales », sont d'ailleurs concentrées au niveau des acteurs de la pratique encadrée tandis que la pratique libre échoit davantage au secteur privé.

⁵ Sont définis comme étant de même strate que le département des Landes les départements dont la population est comprise entre 350 000 et 480 000 habitants en 2019. Ont donc été retenus les départements suivants : Aude (374 341), Charente (350 858), Dordogne (412 450), Eure-et-Loir (430 938), Landes (412 453), Pyrénées-Orientales (477 618), Savoie (435 364), Deux-Sèvres (374 671), Tarn (388 686), Vienne (437 987), Haute-Vienne (372 214) et Vosges (363 948). « Estimation de population par département, sexe et grande classe d'âge - Années 1975 à 2021 »).

Le taux de licences sportives par habitant et la part des femmes licenciées font partie des données qui ont été sélectionnées pour l'analyse.

1. Pour les données et catégories générales, une convergence apparaît malgré des disparités territoriales

Taux de licences sportives par habitant et part des licences féminines toutes fédérations confondues par région en 2018



Clé de lecture : en 2018, en Ile-de-France, on recense 19,3 licences pour 100 habitants dont 37,6% de licences féminines, toutes fédérations confondues.

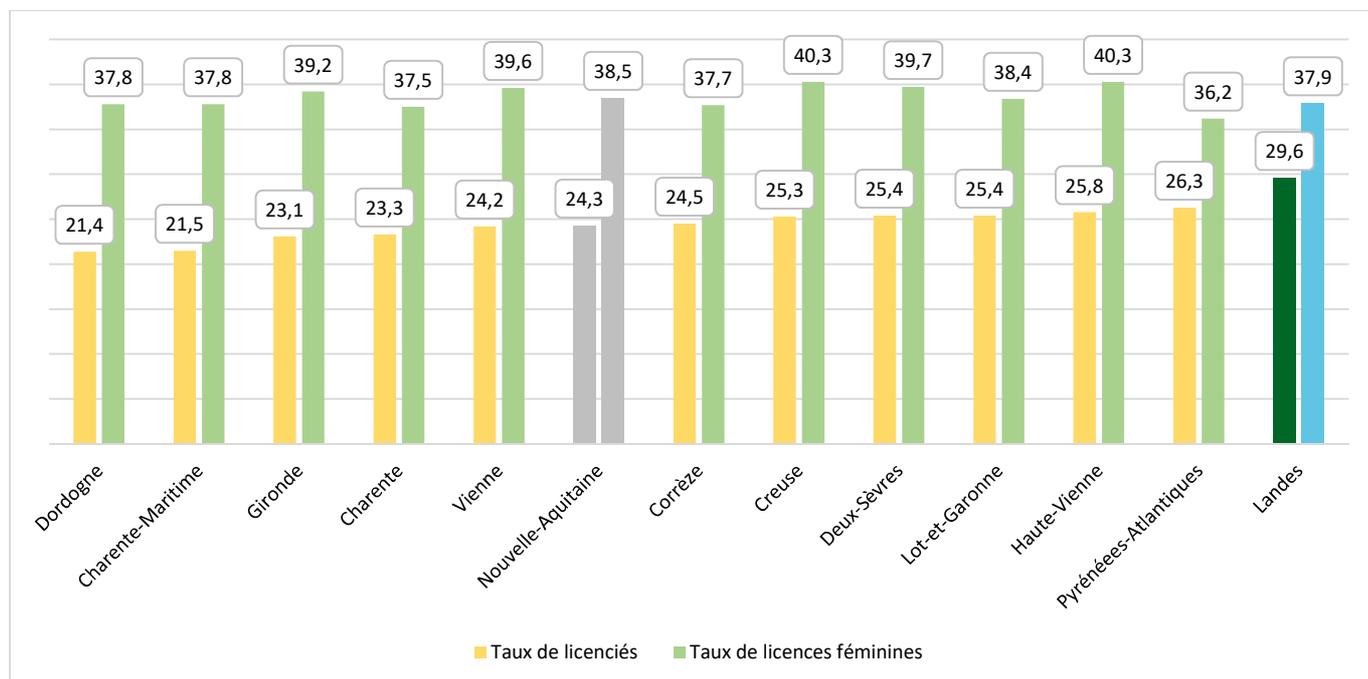
Les chiffres 2018 de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) rapportent que la région Nouvelle-Aquitaine se situe au-dessus de la moyenne des régions de France hexagonale en matière de nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants. **En 2018, la région Nouvelle-Aquitaine recensait 24,3% de licenciés sportifs contre une moyenne de 22,4% sur l'ensemble du territoire de France hexagonale.** Elle occupe la quatrième place parmi les régions françaises.

38,5% des licences sont détenues par des femmes.

On observe des écarts entre les différentes régions mais ils restent réduits.

Bien que la région Nouvelle-Aquitaine recense 24,3% de licenciés en 2018, soit une baisse par rapport à 2017, la part des licences féminines est à la hausse, s'élevant à 38,5% de moyenne.

Taux de licences sportives par habitant et part des licences féminines toutes fédérations confondues en Nouvelle-Aquitaine en 2018



Clé de lecture : en Dordogne, en 2018, on recense 21,4 licences pour 100 habitants, dont 37,8% de licences féminines.

Avec un taux de 29,6 licences pour 100 habitants, les Landes occupaient en 2018 le premier rang en Nouvelle-Aquitaine, avec un écart marqué avec les Pyrénées-Atlantiques, deuxième département néo-aquitain. Le taux de licencié.e.s des départements néo-aquitains varient : la Dordogne, département avec le taux le plus bas, comptait 21,4% de licences sportives en 2018 soit 8,2 points de différence avec les Landes.

La part de licences féminines ne suit pas nécessairement cette classification. Il n'y a en effet pas de corrélation entre le volume de licenciés et la part de licences féminines. A titre d'exemple, la Creuse a un faible taux de licenciés mais une part importante de licences féminines. Quant à elles, les Landes ont un taux de licenciés significatif/important mais un taux de licences féminines moyen.

Les données du Ministère de la jeunesse et des sports montrent que les Landes se situent légèrement sous la moyenne des départements néo-aquitains en matière de pratique sportive féminine.

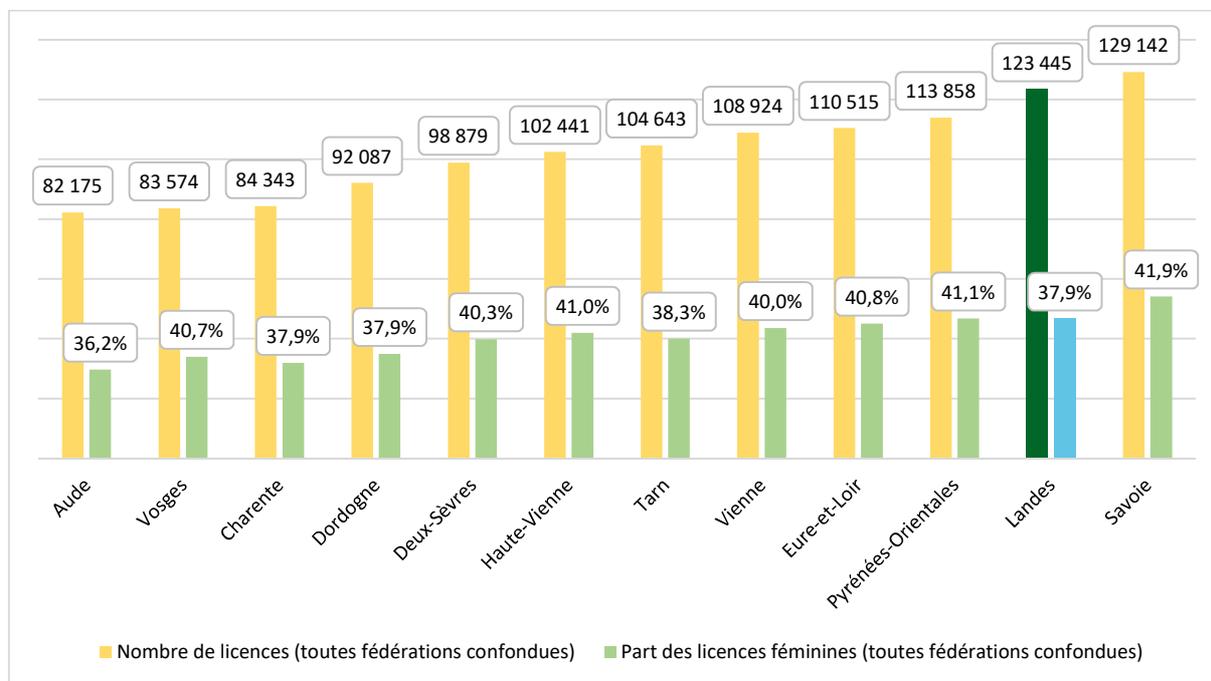
A RETENIR

Les politiques de massification sportive ne semblent ainsi pas toucher toutes les catégories de la population de la même manière. Un « effet d'aubaine » apparaît donc davantage profiter aux hommes qu'aux femmes.

En effet, les Landes comptaient 37,9% de licences féminines sur l'ensemble des licences sportives délivrées contre une moyenne de 38,5% sur l'ensemble de la région. Le taux moyen variant entre 40,3% (Haute-Vienne et Creuse) et 36,2% (Pyrénées-Atlantiques). Ce dernier positionnait alors les Landes en septième rang sur douze départements dans la région.

2. Une forte pratique sportive : le département des Landes en tête des départements de même strate

Nombre de licences sportives toutes fédérations confondues et part des licences féminines parmi les départements de même strate que le département des Landes en 2019



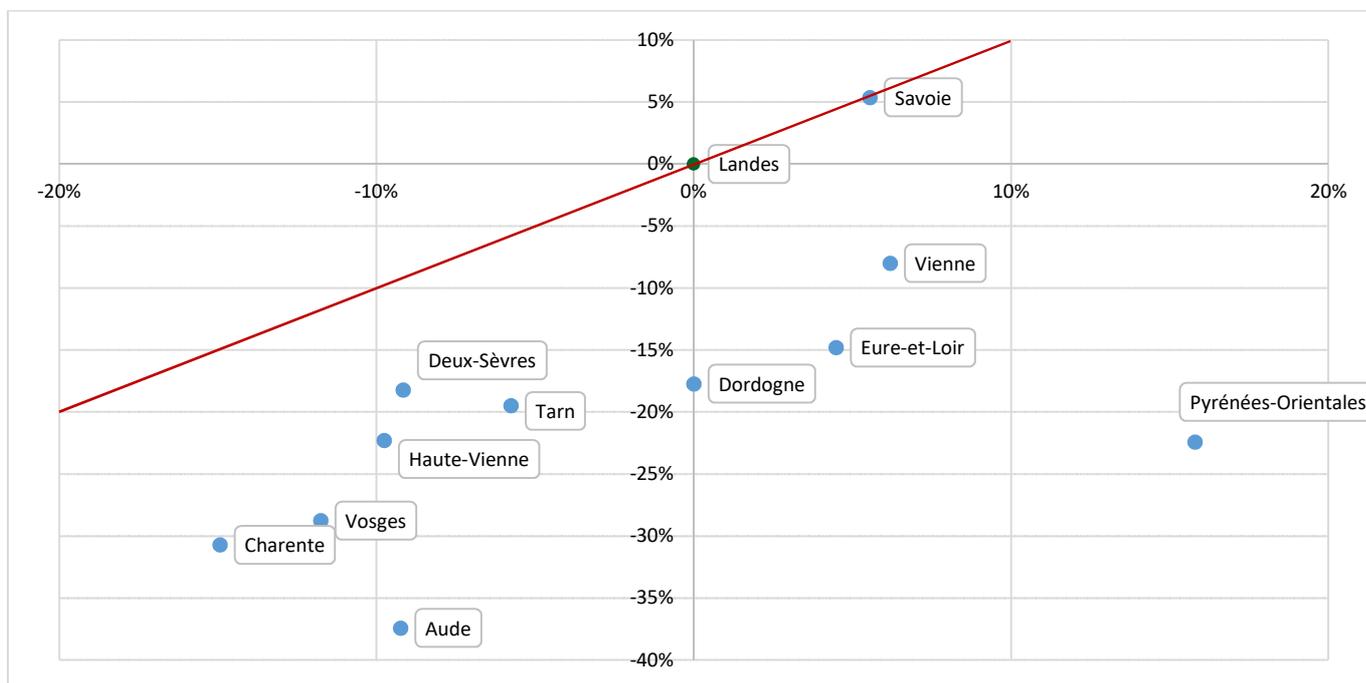
Clé de lecture : en 2019, dans l'Aude, on recense 82 175 licences toutes fédérations confondues dont 36,2% de licences féminines.

Parmi les départements sélectionnés, les Landes sont le deuxième département comptant le plus de licenciés après la Savoie avec 123 445 licencié·e·s en 2019. **La répartition des licences femmes-hommes est proche entre départements**, entre 36,2% à 41,9% de licences féminines.

La Savoie a le pourcentage de femmes licenciées le plus fort avec 41,9% (plus de deux licencié·e·s sur cinq sont des femmes) et l'Aude le pourcentage de licenciées le plus faible avec 36,2%.

Les Landes, avec 37,9% de licenciées, occupent le neuvième rang sur les douze départements en termes de classement par taux de licences féminines sur le total des licences. Bien que ce soit le deuxième département avec le plus de pratiquants sportifs, la répartition femmes-hommes n'en est pas plus égalitaire, ce qui confirme les constats de non-corrélation évoqués pour les départements néo-aquitains aussi.

Comparaisons du nombre de licences sportives toutes fédérations confondues (axe vertical) entre départements de même strate en fonction de la population départementale (axe horizontal), (2019)



Clé de lecture : en 2019, la Charente comptait 15% d’habitants de moins que les Landes et 31% de licences sportives de moins.

En 2019, bien que la Vienne, l’Eure-et-Loir et les Pyrénées-Orientales soient plus peuplés que les Landes, ils comptent moins de licencié·e·s en valeur absolue. Ils se situent en dessous de la courbe de proportionnalité et ont une performance inférieure à celle des Landes en termes de pratique sportive.

La Savoie compte davantage d’habitants que les Landes et également plus de licenciés (environ 6% d’habitants et 5% de licencié·e·s en plus que les Landes), ce qui le positionne à une performance égale ou très légèrement en dessous des Landes.

Répartition des licences sportives en fonction des types de fédérations en Nouvelle-Aquitaine en 2019

	Charente	Charente-Maritime	Corrèze	Creuse	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyénées-Atlantiques	Deux-Sèvres	Vienne	Haute-Vienne	Ensemble Nouvelle-Aquitaine
Total fédérations unisport olympiques	56%	59%	54%	48%	61%	63%	56%	53%	57%	57%	58%	52%	56%
Total fédérations unisport non-olympiques	12%	13%	10%	9%	12%	11%	16%	15%	13%	10%	12%	9%	12%
Total fédérations multisports	32%	28%	36%	43%	27%	26%	28%	32%	30%	33%	30%	39%	32%

Clé de lecture : en 2019, la Charente comptait 56% de licences délivrées par des fédérations unisport olympiques, 12% de licences délivrées par des fédérations unisport non-olympiques et 32% de licences délivrées par des fédérations multisports.

En 2019, les proportions des différentes licences étaient très similaires en Nouvelle-Aquitaine : près de **56%** étaient des licences unisport olympiques, environ **12%** étaient des licences unisport non-olympiques et **32%** étaient des licences multisports.

La structure de répartition entre types de fédérations est similaire parmi tous ces départements.

Dans les Landes, les licences féminines étaient plus souvent délivrées dans des fédérations multisports (54,8%) que dans des fédérations unisport olympiques (30,9%) ou des fédérations unisport non-olympiques (28,9%). Il s'agit d'une tendance confirmée dans les autres départements néo-aquitains et les départements de même strate que le département des Landes.

Aussi, les Landes occupaient le troisième rang en part de licences féminines multisports (54,8%), et le huitième rang au niveau régional en termes de licences féminines unisport olympiques et non-olympiques. En matière de licences féminines handisports, les Landes se classaient troisième département de Nouvelle-Aquitaine avec 41,6%, bien au-dessus de la moyenne régionale à 34,3%. Le département des Pyrénées-Atlantiques est largement premier de ce classement avec 51,6% de licences féminines handisports.

Ces informations sont également observées pour les départements de même strate.

3. Les disciplines olympiques les plus pratiquées respectivement par les femmes et par les hommes occupent un poids prépondérant

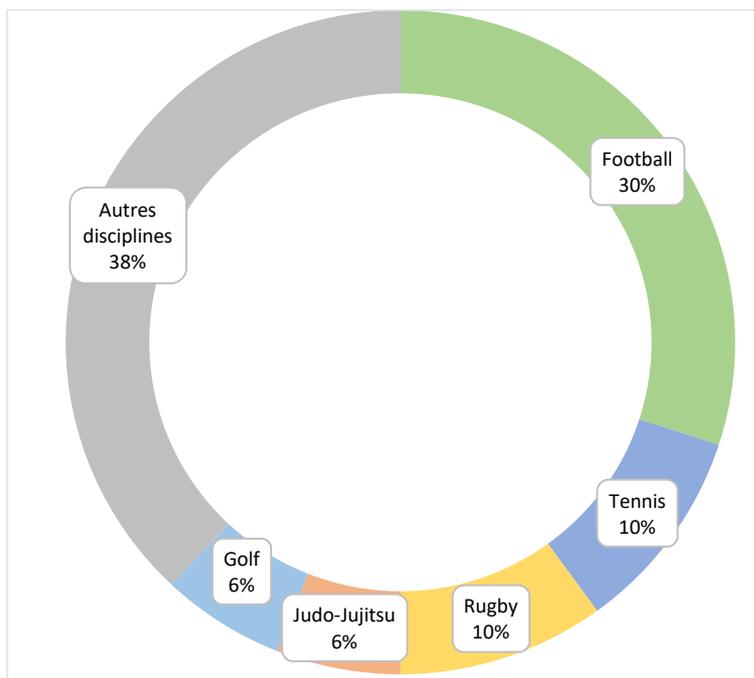
Suite à une analyse de la répartition du nombre de licences par discipline, nous avons fait le choix de relever les cinq disciplines olympiques unisport les plus pratiquées respectivement par les hommes et par les femmes en Nouvelle-Aquitaine, dans chaque département néo-aquitain ainsi que dans douze départements de même strate que les Landes.

En effet, ces deux ensembles – les cinq disciplines les plus pratiquées respectivement par les femmes et par les hommes – représentent chacun une part significative.

Par ailleurs, la différence entre le nombre total de licences masculines toutes disciplines olympiques confondues et le nombre total de licences féminines toutes disciplines olympiques confondues dans les départements de la région Nouvelle-Aquitaine est représentée en général par environ 68% de licences masculines et environ 32% de licences féminines. Il en est de même pour les départements de même strate que les Landes, à l'exception du département des Vosges où on retrouve une répartition moins marquée.

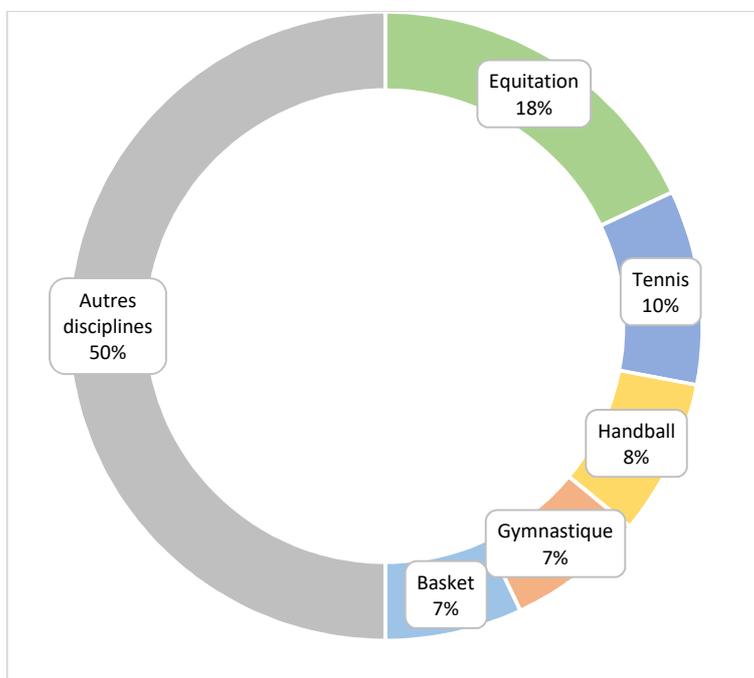
En Nouvelle-Aquitaine, les cinq disciplines olympiques les plus pratiquées par les hommes représentent 62% du total des licences masculines contre 38% pour le restant des trente-et-une autres disciplines. Pour les femmes, on observe une répartition à moitié entre les cinq disciplines les plus pratiquées et l'ensemble des autres disciplines olympiques.

Les cinq disciplines olympiques unisports les plus pratiquées par les hommes en Nouvelle-Aquitaine en 2019



Clé de lecture : en Nouvelle-Aquitaine, en 2019, le football représente 30% du total des licences masculines olympiques unisport.

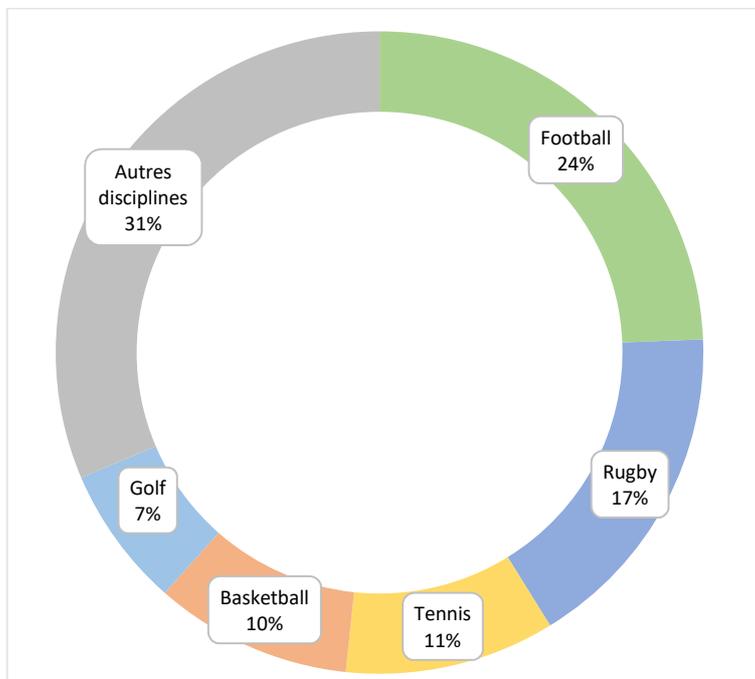
Les cinq disciplines olympiques unisports les plus pratiquées par les femmes en Nouvelle-Aquitaine en 2019



Clé de lecture : en Nouvelle-Aquitaine, en 2019, l'équitation représente 18% du total des licences féminines.

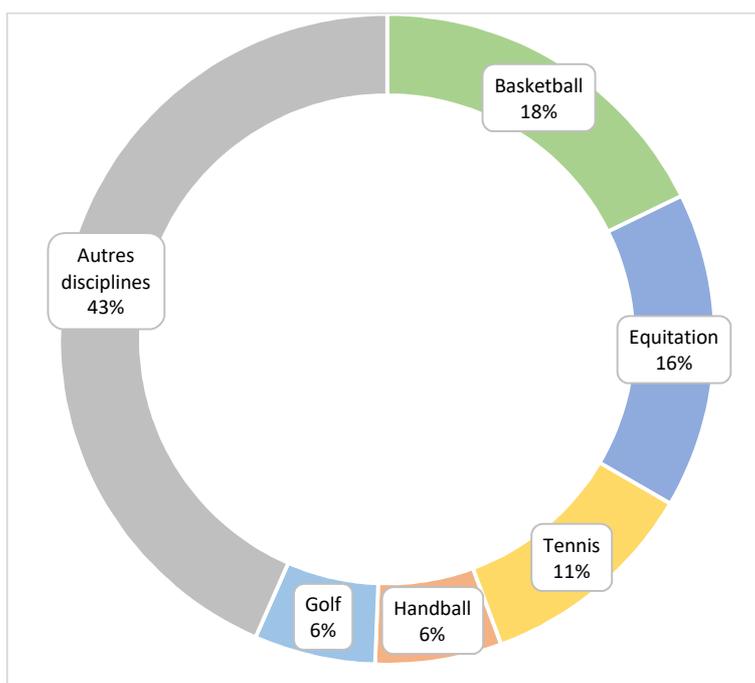
Les Landes sont le département néo-aquitain où les cinq disciplines les plus pratiquées par les hommes ont le poids le plus important.

Les cinq disciplines olympiques unisports les plus pratiquées par les hommes dans les Landes en 2019



Clé de lecture : dans les Landes, en 2019, le football représente 24% du total des licences masculines olympiques unisport.

Les cinq disciplines olympiques unisports les plus pratiquées par les femmes dans les Landes en 2019



Clé de lecture : dans les Landes, en 2019, le basketball représente 18% du total des licences féminines landaises olympiques unisport.

Dans les Landes, l'ensemble des disciplines avec le plus grand nombre de licenciés représente 68,6% du total des licences masculines soit presque 7 points de plus par rapport à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Pour l'ensemble des disciplines avec le plus grand nombre de licences féminines, la part dans le total des licences féminines s'élève à 56% soit 6 points de différence avec la Nouvelle-Aquitaine.

Les différences en points par rapport à la Nouvelle-Aquitaine illustrent une plus grande concentration de licencié-e-s. sur un plus petit nombre de disciplines dans les Landes.

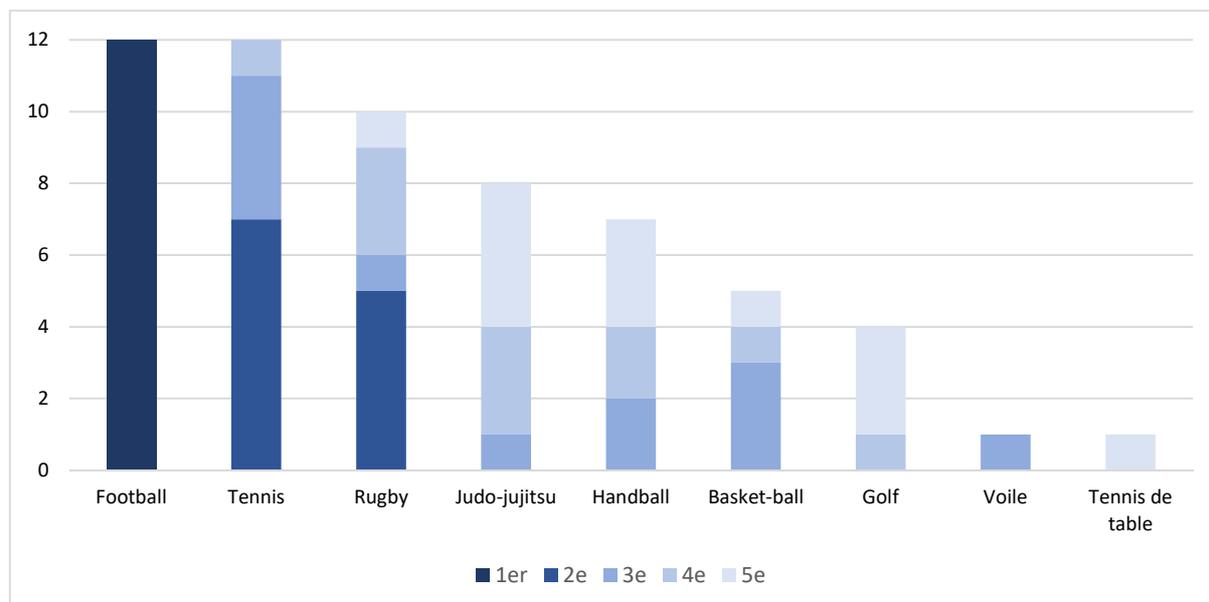
On remarque ainsi que, bien que l'on compte davantage de licenciés hommes, ils se retrouvent plus concentrés sur cinq disciplines que les femmes. Ce résultat semble *a priori* contre-intuitif : le grand nombre de licenciés aurait en effet pu avoir pour conséquence une plus grande diversification de la pratique sportive chez les hommes.

Par ailleurs, l'addition des cinq disciplines les plus pratiquées par les hommes représente la somme de 32 149 licences soit 46,8% de la totalité des licences, masculines et féminines confondues. **En résumé, les cinq disciplines les plus pratiquées par les hommes représentent près de la moitié du total des licences sportives des Landes.**

Nous arrivons aux mêmes constats pour les départements de même strate que les Landes.

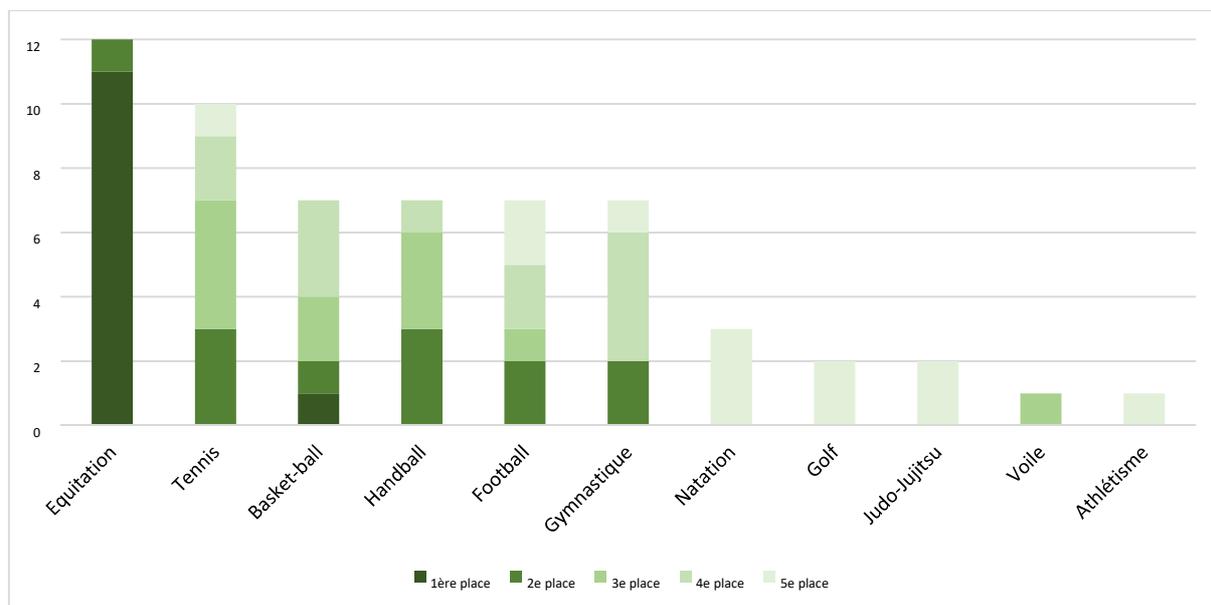
Récurrence de la discipline parmi les cinq sports les plus pratiqués par les hommes en Nouvelle-Aquitaine

Certaines disciplines ont une place prépondérante dans le panel des licences sportives olympiques unisport. On les retrouve dans les classements par cinq premières disciplines par sexe dans les départements néo-aquitains mais aussi dans les départements de même strate que le département des Landes.



Clé de lecture : en Nouvelle-Aquitaine, sur douze départements, le football est douze fois classé premier dans l'ordre de pratique des disciplines olympiques unisport pour les hommes.

Récurrence de la discipline parmi les cinq sports les plus pratiqués par les femmes en Nouvelle-Aquitaine



Clé de lecture : en Nouvelle-Aquitaine, sur douze départements, l'équitation est onze fois classée première et une fois deuxième dans l'ordre de pratique des disciplines unisport pour les femmes.

Malgré la différence de taille des départements néo-aquitains, des différences en fonction du genre se profilent uniformément. Le football est ainsi la discipline masculine qui arrive systématiquement en tête du nombre de licenciés chez les hommes. Quant aux licences féminines il s'agit principalement de l'équitation qui arrive en tête (onze fois sur douze), à l'exception des Landes, où le basketball est la discipline féminine phare, illustrant une vraie spécificité landaise.

Les disciplines et les classements par disciplines les plus pratiquées se répètent entre départements. Si la hiérarchie est parfois bouleversée pour les femmes, c'est beaucoup moins le cas pour le classement masculin.

La gymnastique, la natation ou l'athlétisme, absents dans le classement masculin, apparaissent dans le classement féminin de certains départements. Ce dernier est plus diversifié que celui des hommes avec 11 disciplines différentes présentes contre 9.

Chez les hommes, le tennis et le rugby se partagent la deuxième place derrière le football. En revanche la deuxième place est plus fluctuante dans les classements féminins. En effet, on y retrouve six disciplines différentes : l'équitation, le tennis, le basketball, le handball, le football et la gymnastique. Pour les hommes comme pour les femmes, les troisièmes, les quatrièmes et les cinquièmes places sont plus diversifiées.

Bien que quelques particularités territoriales se détachent, l'ensemble des constats illustre une constante dans l'univers olympique unisport.

Comme pour les départements de la Nouvelle-Aquitaine, dans les départements de même strate que les Landes, il existe aussi des disciplines qui ont une place notable dans le panel des licences sportives olympiques unisport, et ce aussi bien du côté des licences masculines que des licences féminines.

Nous observons des répétitions dans les classements des disciplines aussi bien pour les hommes (11 disciplines différentes) que pour les femmes (10 disciplines différentes). Les taux que leurs licences respectives représentent sur la totalité des licences sont semblables.

Le football et l'équitation sont de nouveau respectivement la discipline masculine et la discipline féminine qui arrivent systématiquement en tête malgré deux exceptions : le basketball pour les Landes et le ski dans le département de la Savoie. A première vue, la gymnastique, la natation et l'athlétisme sont de nouveau des disciplines plus influentes chez les femmes et le rugby et le tir des disciplines largement chez les hommes.

Les particularités territoriales apportent de la diversité à ce tableau. Par exemple, il est intéressant de constater que la voile est en troisième rang en Charente-Maritime, que ça soit en termes de pratique masculine que de pratique féminine, ce qui correspond à la spécificité de ce territoire et ne se retrouve dans aucun autre.

3.1. Les disciplines uniquement présentes dans les classements masculins

Dans l'univers masculin, une domination écrasante du football

Sur les douze départements de la région Nouvelle-Aquitaine, la discipline avec le plus grand nombre de licenciés masculins est le football qui arrive systématiquement en tête des disciplines les plus pratiquées avec une large avance sur la deuxième discipline, quelle qu'elle soit.

En Nouvelle-Aquitaine, cette discipline représente un tiers du total des licences masculines.

Recouvrant le tiers ou jusqu'à près de la moitié des licences masculines pour certains départements (44,7% en Creuse), le football est de loin la discipline masculine dominante. **Dans les Landes cette part s'élève à un quart sur le total des licences masculines.**

Par conséquent, le football masculin représente aussi une part significative du nombre total de licences (masculines et féminines) des départements de la Région allant de 16,6% (Landes) à 30,4% (Creuse). On remarque donc que, dans les Landes, la place du football masculin est à relativiser par rapport à d'autres territoires.

Les écarts entre le football (première discipline pour les douze départements) et la deuxième discipline sont importants, quel que soit le département. **Ces écarts se mesurent en milliers de licences.**

Dans les départements de même strate, le football compte également le plus grand nombre de licenciés, allant jusqu'à représenter 44% du total des licences masculines dans les Deux-Sèvres. Les écarts entre le football et la deuxième discipline sont également importants, quel que soit le département. Par exemple, dans les Deux-Sèvres, le tennis, classé deuxième discipline masculine, compte six fois moins de licenciés que le football.

En ce qui concerne le football féminin, ce dernier se retrouve sept fois dans le classement des disciplines les plus pratiquées en Nouvelle-Aquitaine (deux fois en deuxième rang et une fois en troisième rang).

Loin derrière le football, le tennis et le rugby se disputent la deuxième place dans les classements des disciplines les plus pratiquées par les hommes

La combinaison football-tennis se retrouve dans sept départements néo-aquitains contre cinq pour le duo football-rugby dont les Landes.

Pour les départements de même strate que le département des Landes, la combinaison football-tennis est présente à égalité.

Deuxième sport le plus pratiqué chez les hommes, le rugby représentant 16,8% du total des licences masculines dans les Landes. C'est la proportion la plus importante parmi les douze départements de même strate. En effet, on constate 7 points de différence par rapport au taux régional (10% de licenciés au rugby en Nouvelle-Aquitaine) où il est placé au troisième rang après le football et le tennis. C'est aussi seulement la septième discipline masculine au niveau national.

Les autres disciplines présentes dans les classements masculins

En Nouvelle-Aquitaine, le judo-jujitsu, kendo et disciplines associées apparaissent huit fois dans le classement des disciplines les plus pratiquées par les hommes. C'est la quatrième discipline en nombre de licences masculines unisport olympiques au niveau régional, et la troisième discipline en nombre de licences masculines unisport olympiques au niveau national.

Le basketball apparaît dans le classement des disciplines les plus pratiquées par les hommes dans cinq départements néo-aquitains sur douze, dont les Landes.

Pour les départements de même strate, nous retrouvons les mêmes disciplines dans le classement masculin : le rugby, le judo-jujitsu et disciplines associées et le basketball. Deux disciplines supplémentaires, le tir et le tennis de table, apparaissent uniquement dans les classements masculins.

3.2. Les disciplines uniquement présentes dans les classements féminins

L'équitation, discipline très présente chez les femmes

En Nouvelle-Aquitaine, l'équitation est en tête sur le classement des cinq disciplines les plus pratiquées par des femmes dans onze départements sur douze. C'est la première discipline au niveau régional. **Seules les Landes font exception avec le plus grand nombre de licences féminines en basket-ball.**

Lorsqu'elle est située en premier rang, cette discipline représente jusqu'à 22,7% des licences féminines comme en Charente-Maritime. En cela, la domination de l'équitation est nettement moins prépondérante chez les femmes que ne l'est celle du football chez les hommes. Pour le département des Landes où l'équitation occupe le deuxième rang en nombre de licences, cela représente 15,5% sur le nombre total de licences féminines du département.

Il est intéressant de noter que la différence entre la part de la première et de la deuxième discipline n'est pas aussi significative que pour la pratique masculine. Les écarts se mesurent plus souvent en centaines qu'en milliers de licences. Pour les départements de même strate que les Landes, nous retrouvons l'équitation en tant que discipline féminine dominante dans dix départements sur douze. Le ski en Savoie fait exception en étant la première discipline féminine en nombre de licences féminines du département.

Le basketball

Le basketball apparaît parmi les disciplines les plus pratiquées par les femmes dans sept départements néo-aquitains dont les Landes où il est en tête. Cette discipline se retrouve à six reprises à des places inférieures dans ces classements. La part des licences féminines de basketball représente 17,5% du nombre total de licences féminines dans les Landes.

Le basketball occupe historiquement une place particulière sur le territoire des Landes. Il y a plus d'un demi-siècle, chaque village landais avait son équipe de basketball. *Basket Landes*, au départ club féminin du village Eyres-Moncube, a évolué et est aujourd'hui engagé en championnat élite de basketball féminin, ce qui laisse imaginer un « effet locomotive » du club à de plus petites échelles. L'équipe a par ailleurs été sacrée championne de France 2021.

De nombreuses disciplines sont spécifiques aux classements des disciplines les plus pratiquées chez les femmes

En Nouvelle-Aquitaine, la gymnastique, discipline qui était absente du classement masculin, apparaît chez les femmes dans sept départements. La natation et l'athlétisme sont deux autres disciplines qui se retrouvent uniquement dans les cinq disciplines les plus pratiquées par les femmes. Pour l'athlétisme, ce constat devrait cependant être affiné par type d'épreuves pour lesquelles des logiques genrées peuvent jouer à plein (les épreuves de lancer de poids ou de lancer de marteau sont par exemple peu pratiquées par des femmes). Pareillement, dans les départements de même strate que le département des Landes, la gymnastique, l'athlétisme et la natation sont des sports absents des classements masculins.

3.3. Les disciplines populaires chez les hommes et chez les femmes : les disciplines mixtes

Le tennis, discipline avec un grand nombre de licenciés et de licenciées.

En Nouvelle-Aquitaine, le tennis est souvent parmi dans les trois disciplines masculines ou féminines en termes de licences sportives. Il compte ainsi de nombreux licenciés et de nombreuses licenciées.

Cette qualification ne s'applique cependant qu'en fonction des hiérarchisations par sexe respectives, le nombre de licences d'hommes étant largement supérieur à celui des femmes en valeur absolue. Par exemple, le tennis est la troisième comptant le plus de licences chez les hommes et chez les femmes. Or, cela se traduit en valeur absolue par 4 920 licences masculines et 2 359 licences féminines, soit une proportion de 32,4% de femmes.

Pour les départements de même strate que le département des Landes, le tennis se révèle également être un sport populaire chez les femmes et les hommes. Une nouvelle fois, on retrouve souvent cette discipline parmi les trois sports les plus pratiqués, tous sexes confondus.

Le handball, discipline avec moins de licenciés mais plus de mixité

D'après les données nationales et suite aux analyses réalisées, le handball se révèle être un sport aussi bien pratiqué par les femmes que par les hommes. En Nouvelle-Aquitaine, nous retrouvons le handball dans sept départements, dont les Landes, parmi les cinq disciplines les plus pratiquées par les hommes ou par les femmes. Au niveau régional, le handball est aussi la troisième discipline comptant le plus grand nombre de femmes licenciées.

A RETENIR

Les spécificités du sport dans les Landes

Parmi les départements néo-aquitains et les départements de même strate, les Landes sont le seul département où le basketball occupe le premier rang dans le classement féminin.

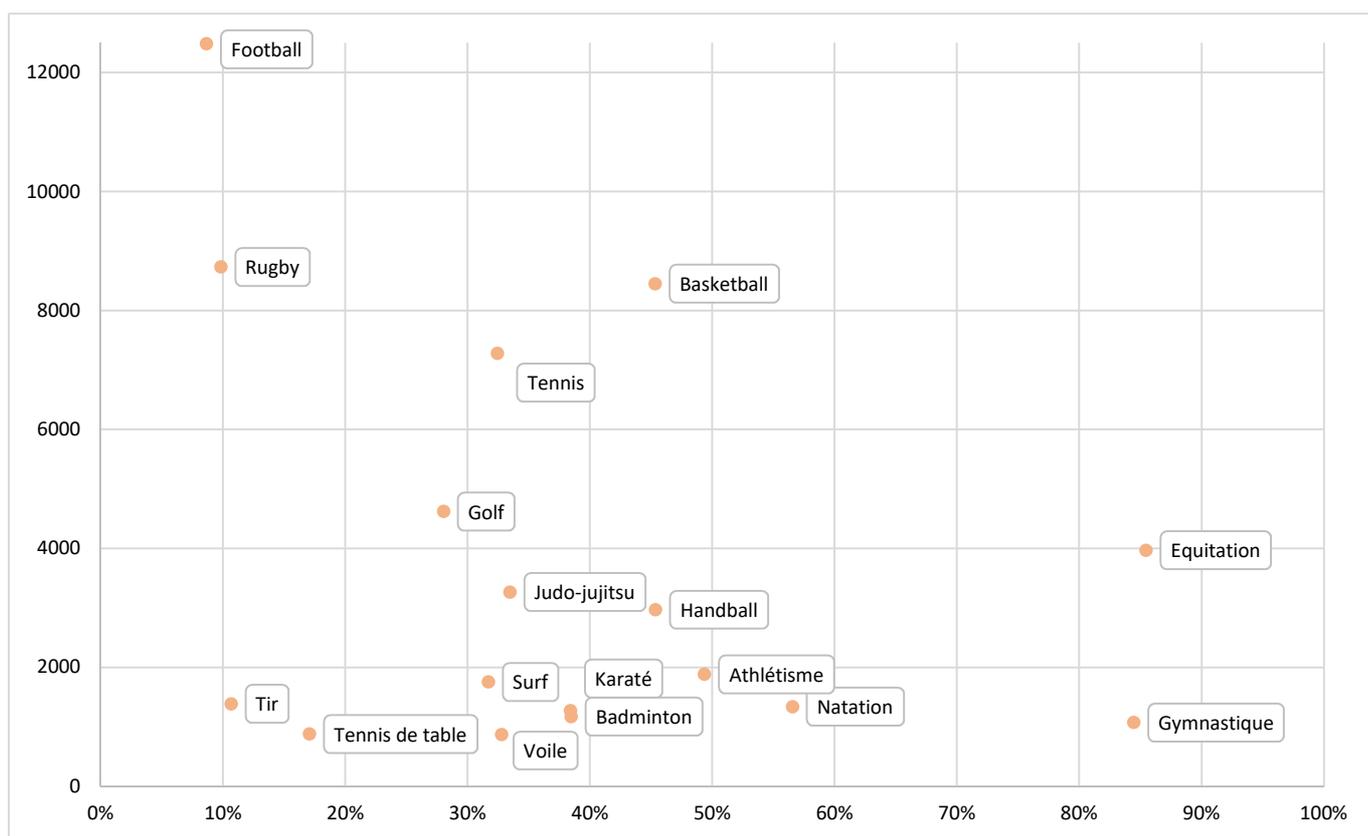
Le rugby recueille un nombre de licenciés hommes nettement plus significatif dans les Landes que les autres départements analysés. Au contraire, la place du football masculin est à relativiser dans les Landes par rapport à d'autres territoires.

Le golf, spécificité néo-aquitaine, se retrouve au cinquième rang aussi bien dans le classement masculin que le classement féminin dans les Landes. Enfin, bien que connaissant un nombre limité de licencié·e·s, le surf landais classe le département en troisième rang en termes de nombre de licences recensées au niveau national (12% du total des licences).

4. La mixité très variable démontre la permanence de stéréotypes genrés en fonction des disciplines olympiques unisports

Les différences entre disciplines viennent conforter certaines images stéréotypées en fonction des disciplines selon des critères de représentation du rôle et des comportements valorisant pour les femmes et pour les hommes.

Rapport entre le nombre de licencié-e-s (ordonnées) et la part de femmes (abscisses) par discipline dans les Landes en 2019



Clé de lecture : dans les Landes, en 2019, le nombre de personnes détentrices d'une licence de football était de 12 483, dont 8,63% étaient des femmes.

Dans les Landes, en 2019, les sports avec le plus de licenciés, soient le football et le rugby, étaient aussi les sports comptant le moins de femmes.

En effet, 91% des licences de football sont détenues par des hommes (11 406 licences). La différence est également significative pour le rugby avec 90% de licences masculines (7 875 licences). **En conséquence, les deux sports pratiqués dans les Landes sont essentiellement masculins.** Bien que la différence soit moindre pour le tennis, ce dernier compte moins d'un tiers de licences féminines (32,4%), comme le surf (31,7%) et la voile (32,8%).

A l'inverse du football et du rugby, l'équitation et la gymnastique, qui comptent un nombre de licences beaucoup plus faible, sont quasiment intégralement détenues par des femmes. L'équitation compte 85% de licences féminines (3 390 licences). Pour la gymnastique il s'agit d'une répartition de 84% de femmes (906 licences).

DEFINITIONS

Mixité :

- **comme notion arithmétique**, la mixité est un état qui décrit la présence de représentants de chaque sexe dans des proportions déterminées. Il est généralement admis qu'un espace est considéré comme « non-mixte » lorsqu'il compte moins d'un tiers des représentants de l'un des deux sexes ;
- **comme outil de promotion de l'égalité**, la mixité consiste à s'assurer et à garantir la présence de groupes non-représentés dans un collectif afin qu'ils puissent influencer sur les prises de décisions concernant l'ensemble du groupe et y contribuer par l'exposition d'enjeux sectoriels. **La non-mixité choisie et temporaire** est également un moyen de promotion de l'égalité permettant l'expression libre des membres d'un même groupe en dehors des rapports de domination.

L'absence de mixité favorise le développement des stéréotypes et les comportements sexistes.

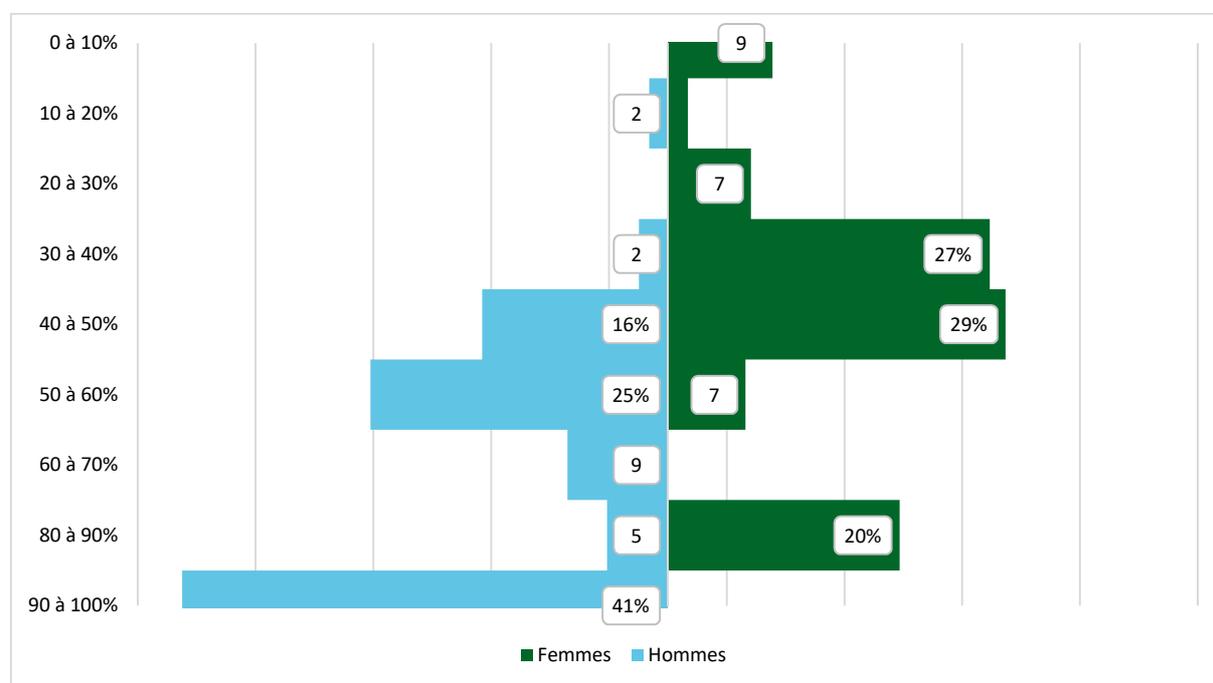
Parité : outil correctif visant à assurer la représentation strictement égale entre les sexes.

Le basketball est le contre-exemple qui démontre la possibilité d'allier un grand nombre de licencié-e-s et une mixité élevée.

En effet, dans les Landes, 54,7% des licences de basketball sont des licences masculines (4 622 licences) et 45,3% sont des licences féminines (3 828 licences).

Plusieurs autres sports comptent une proportion importante de femmes, néanmoins leur popularité est réduite comme : le badminton (38,4%), le karaté (38,4%), le handball (45,3%), l'athlétisme (49,3%) et la natation (56,5%).

Répartition des licenciés olympiques par sexe et en fonction de la part des femmes dans la discipline pratiquée



Clé de lecture : dans les Landes, en 2019, 9% des femmes détentrices d'une licence sportive olympique pratiquaient un sport dont la part des femmes était comprise entre 0 et 10%

A RETENIR

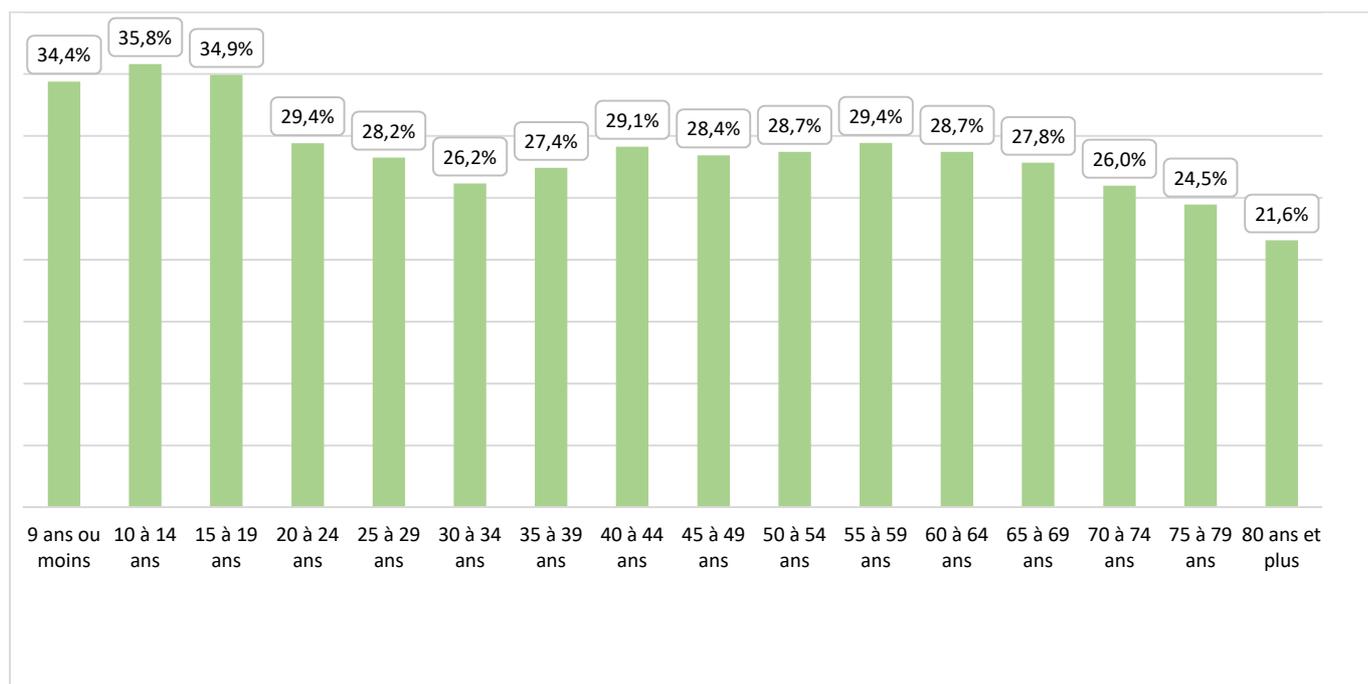
Préconisations

Afin d'adopter une approche spécifique, certaines disciplines pourraient faire l'objet de plans spécifiques de promotion de la mixité que ce soit pour encourager la pratique des hommes (gymnastique, équitation) ou des femmes (football, rugby, golf, tennis de table, surf, voile, judo-jujitsu).

Pour promouvoir la pratique féminine, les disciplines étant déjà bien avancées en termes de mixité pourraient être davantage mises en avant (natation, athlétisme, basketball, handball).

Dans les Landes, en 2019, 41% des hommes possédant une licence sportive olympique pratiquaient un sport dont la part des hommes était comprise entre 90 et 100%, c'est-à-dire qu'ils l'exercent en non-mixité quasi totale. Dans ces sports où les hommes sont ultra majoritaires, on retrouve 9% du total de femmes licenciées. A l'inverse, aucun sport ne comporte une proportion d'hommes inférieure à 10%. L'essentiel des femmes licenciées se retrouve dans des disciplines comprenant entre 30% et 50% de femmes avec 56% des effectifs féminins. **L'enjeu de la mixité est important car l'absence de mixité peut entraîner le sexisme, en l'occurrence lorsqu'elle est subie.**

Part des femmes dans les licences sportives, toutes fédérations olympiques confondues, en fonction de la classe d'âge en France en 2019



Clé de lecture : en France, en 2019, 34,4% des détenteurs d'une licence olympique de moins de 9 ans étaient des femmes

En France, en 2019, la part des femmes licenciées est plus importante entre 9 et 20 ans.

La première chute du nombre de licenciées est visible à partir 20 ans et se poursuit jusqu'à 34 ans. Cela correspond avec la période de début des études, du travail et/ou de la vie de famille. Sur ce dernier point, il faut rappeler que les femmes françaises ont leur premier enfant en moyenne à 28,8 ans et qu'il s'agit, tous domaines de la vie économique et sociale confondues, d'une phase de rupture et de décrochage par rapport aux hommes de même génération.

On observe une deuxième chute à partir de 65 ans. Il faut ajouter à ce constat le fait que la part de femmes détentrices d'une licence recule au moment où l'ensemble du nombre de licenciés total s'effondre. Cela induit que, par rapport aux hommes, la diminution est encore plus drastique.

DEUXIEME PARTIE

Un Département proactif dans le déploiement des politiques sportives

Après un premier état des lieux, la deuxième partie de l'étude sera plus spécifiquement consacrée aux politiques sportives landaises portées par le Département.

Les politiques départementales recouvrent l'ensemble du cycle de la vie sportive.

Les aspects constitutifs de l'intervention du Département seront particulièrement étudiés dans cette partie. Les politiques sportives menées par le Département seront notamment définies par ce qui les constitue : les acteurs concernés, les modalités ; et par leur ampleur : par exemple la répartition des financements.

Ce travail d'analyse s'appuie principalement sur le rapport H4⁶, tel qu'il est présenté lors de la séance d'examen du budget primitif du Département. Document public, ce rapport fixe les lignes directrices et les axes de politiques publiques conduites par le Département.

Une analyse genrée est apportée afin de disposer d'un diagnostic précis, y compris pour identifier les informations manquantes.

Dans cette démarche, il est apparu tout aussi important de s'intéresser à celles et ceux qui pratiquent qu'à celles et ceux qui encadrent et qu'à celles et ceux qui gouvernent les instances sportives.

Dans un premier temps, l'attention est portée sur les pratiquant·e·s, par exemple à travers des dispositifs et aides départementales dédiés aux jeunes ou aux seniors, ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

Dans un deuxième temps, notre analyse prend en compte tout ce qui entoure les pratiquant·e·s tels que le fonctionnement des clubs et des comités, et ce notamment au travers de la question de la gouvernance, de l'emploi sportif (salarié·e·s, bénévole·s, formations) ou encore des équipements sportifs. Les initiatives et plans d'action des comités départementaux, et des clubs sportifs, le cas échéant, œuvrant pour le développement et la promotion de la pratique féminine et/ou la mixité dans la discipline concernée feront partie intégrante de cette analyse.

En effet, il est important de s'attacher aux produits réels et matériels des politiques sportives déployées sur l'ensemble du territoire en matière d'égalité femmes-hommes.

1. Au travers de ses politiques sportives, le Département des Landes accompagne les pratiquant·e·s tout au long de leur vie

1.1. La pratique sportive des jeunes constitue une priorité départementale

Le Département favorise la pratique sportive des jeunes sur le territoire. Des actions à destination des jeunes, au travers des écoles de sport et du sport scolaire sont privilégiées.

⁶ Le rapport a été renommé en Rapport I2 en 2022.

Les chèques sport : une aide pour promouvoir la pratique sportive chez les jeunes

Les données de l'évolution du dispositif des chèques sports depuis 2016 (année de lancement)

Année scolaire	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'élèves inscrits en 6 ^{ème}	Part des élèves touchés par le dispositif
2016-2017	1 188	4 057	29,3%
2017-2018	930	4 110	22,6%
2018-2019	962	4 087	23,5%
2019-2020	981	4 211	23,3%
2020-2021	820	4 236	19,7%

POLTIQUES SPORTIVES DEPARTEMENTALES

Le Département attribue sous la forme d'un « chèque sport » une aide suite à l'inscription (licence) dans un club sportif landais, affilié à une fédération sportive agréée ou délégataire, ou dans une association sportive scolaire relevant de l'UNSS et située dans les Landes.

Le montant du chèque sport est fixé forfaitairement à 50 euros pour la première licence et 25 euros pour la deuxième (pour un même jeune sur une même année scolaire). Le montant est versé directement à la famille demandeuse.

L'aide est attribuée à tous les jeunes de sixième inscrits en collège ou auprès du Centre national d'enseignement à distance (CNED). Depuis cette année, les enfants et les adolescent-e-s pris en charge par un établissement médico-social ou hospitalier et sanitaire bénéficient de l'aide à partir de 11 ans ce jusqu'à la fin de prise en charge institutionnelle, à condition d'avoir une licence sportive.

Ce dispositif, lancé par le Département en 2016, a permis, en cinq ans, à près de 4 900 élèves de sixième, de découvrir et/ou de pratiquer un sport de leur choix au sein d'une école de sport landaise.

Depuis son existence, en moyenne un élève de sixième sur cinq a eu recours au dispositif chaque année scolaire, soit un succès mitigé. En effet la tranche d'âge 10-14 ans est l'une des plus sportives avec environ un enfant sur deux détenant une licence sportive à l'échelle nationale. C'est également la tranche d'âge avec le plus fort taux de licences féminines (35,8%). **Il y a donc un très fort enjeu à sensibiliser cette classe d'âge au sujet de l'égalité femmes-hommes dans le sport.**

En 2016-2017, année de la création de ce dispositif, 1 188 élèves étaient bénéficiaires d'au moins un chèque sport, pour un total de 4 057 élèves de 6^{ème} scolarisés dans les Landes cette année scolaire-là, soit 29,3%. Il s'agit du plus haut taux d'élèves touchés par ce dispositif.

Depuis l'année scolaire 2017-2018, la proportion d'élèves bénéficiaires est en baisse chaque exercice. En 2020 et 2021, la crise sanitaire a nécessairement eu des effets sur ce dispositif mais il semble que son recul ne soit pas dû qu'à ce facteur conjoncturel. On compte alors 860 demandes au total dont 837 favorables et vingt-trois défavorables.⁷

⁷ Pour les demandes défavorables et donc rejetées, il s'agit de dossiers incomplets après demande de pièce(s) justificative(s) complémentaire(s) ou alors d'élèves inscrits dans une classe autre que la 6^{ème} qui ne sont donc pas éligibles au dispositif.

La stratégie de communication sur les chèques sport est renforcée en 2021-2022 afin de développer le recours au dispositif

En début d'année scolaire 2021-2022, le Département a renforcé sa campagne de communication sur les différents dispositifs d'aide qu'il déploie auprès des jeunes, dont les chèques Sports.

La communication sur ce dispositif a été réalisée en format papier *via* des affiches et des flyers à destination de nombreux acteurs pour la diffusion⁸. Le matériel de communication est ciblé uniquement sur les chèques sport pour les collèges et les écoles de sport. Par ailleurs, le Département, ainsi que d'autres institutions sportives et collèges, ont relayé l'information par l'intermédiaire de les réseaux sociaux respectifs. De plus, lors de l'envoi du courrier relatif aux différentes aides et subventions existantes aux comités départementaux sportifs ainsi qu'aux écoles de sport en début d'année scolaire, le service *Jeunesse et sport* mentionne la reconduite des chèques sport. Enfin, une conférence de presse a été organisée avant la rentrée scolaire par le Département, sous l'égide du CDOS et en présence des comités départementaux sportifs.

Les effets de cette campagne seront connus en fin d'année scolaire.

Rappelons que cette demande peut être effectuée de manière dématérialisée directement en ligne, *via* le site dédié mesdemarches.landes.fr, ou à réception de dossier en format papier au sein du service Jeunesse et sports, et ce depuis l'année de création du dispositif en 2016. En 2020-2021, seulement un quart des demandes ont été faites en format papier et trois quarts *via* l'extranet. Les demandes peuvent se faire tout au long de l'année scolaire.

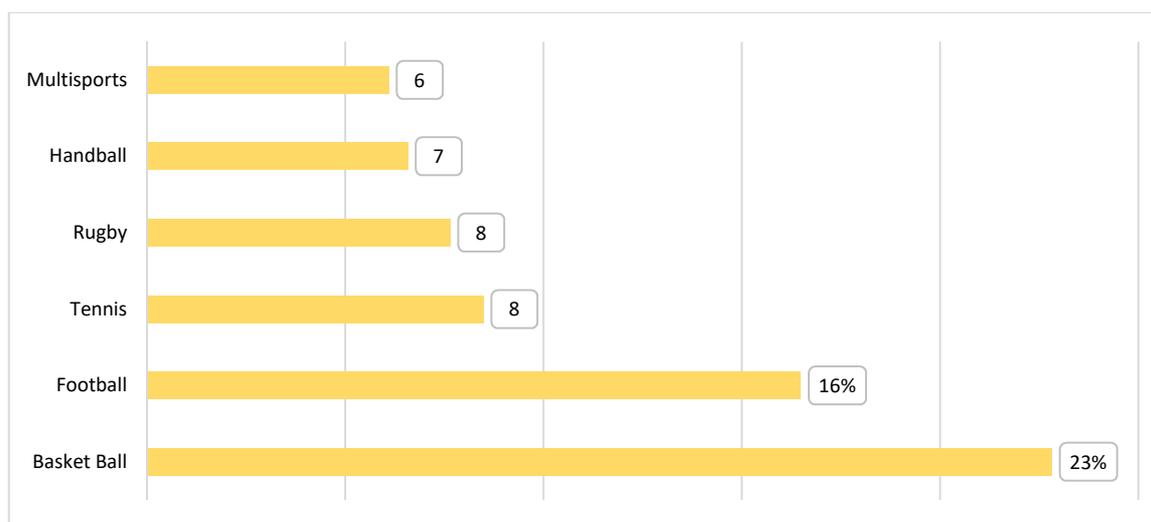
Une répartition inégale en fonction du sexe, proche de l'équilibre femmes-hommes des licences sportives

Les données sur les chèques sport avec la répartition filles-garçons sont uniquement disponibles pour l'année scolaire 2020-2021 en raison d'une introduction récente du critère du sexe, illustrant que cette logique n'a été intégrée qu'il y a peu.

820 élèves de sixième, dont 41% de filles, ont perçu *a minima* une aide à hauteur de 50 euros pour financer leur première licence sportive. Lorsqu'il s'agit du deuxième chèque sport, on observe que seulement 36% de filles sont bénéficiaires, soit des taux proches mais plus accentués à l'avantage des garçons.

⁸ L'ensemble des collèges des landais, les écoles de sport landaises, les maisons landaises de la solidarité (MLS), les points d'information des missions locales, les médiathèques, les mairies, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

Disciplines pour lesquelles les chèques sports sont les plus sollicités (premier sport)



Clé de lecture : en 2020-2021, 23% des chèques Sport première licence avaient été attribués pour le basketball.

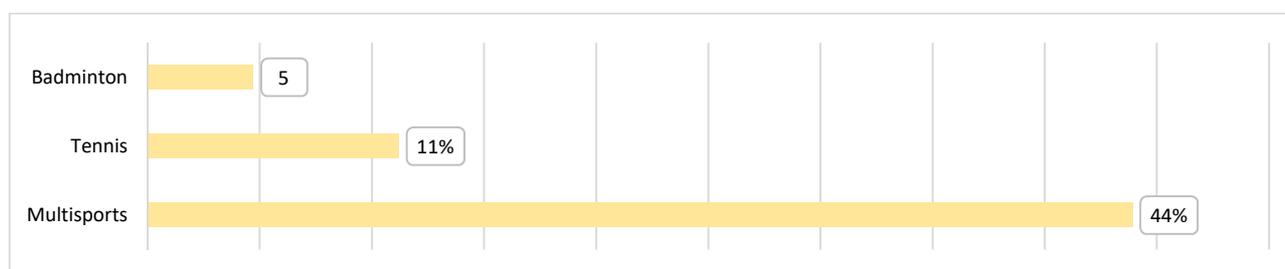
En 2020-2021, la majorité des chèques sport avaient été attribués pour des disciplines déjà très pratiquées dans les Landes tels que le basketball ou le rugby.

Ce dispositif renforce donc les dynamiques locales, avec des effets procycliques. Un léger changement de la hiérarchie par rapport aux précédents constats montre que le chèque sport pourrait être un levier de changement. Les six disciplines précitées représentent presque 70% du total des chèques sport, soit une part significative des attributions pour une première licence, montrant que les demandes sont très concentrées.

De plus, la répartition filles-garçons reste similaire à celle évoquée dans la partie analytique sur les licences. Par exemple, seulement 8% des chèques Sport pour une première licence de football sont détenus par des filles. Pareillement, on observe de la mixité et même une prépondérance féminine pour les chèques Sport première licence attribués pour le basketball (53%) et pour le handball (51%).

Les différences se font ressentir dès la classe de sixième. L'inégale répartition des chèques Sport en fonction du sexe n'est donc qu'une confirmation et une illustration des précédents constats faits dans la partie analytique sur les licences.

Disciplines pour lesquelles les chèques sports sont les plus sollicités (second sport)



Clé de lecture : en 2020-2021, 43,9% des chèques Sport 2nde licence avaient été attribués pour les Multisports.

Les chèques Sport pour une deuxième licence ne représentent que 12% des dépenses liées à ce dispositif. Celles-ci sont largement concentrées aux licences multisports (44%).

Part des bénéficiaires de chèques sport par canton pour l'année 2020-2021

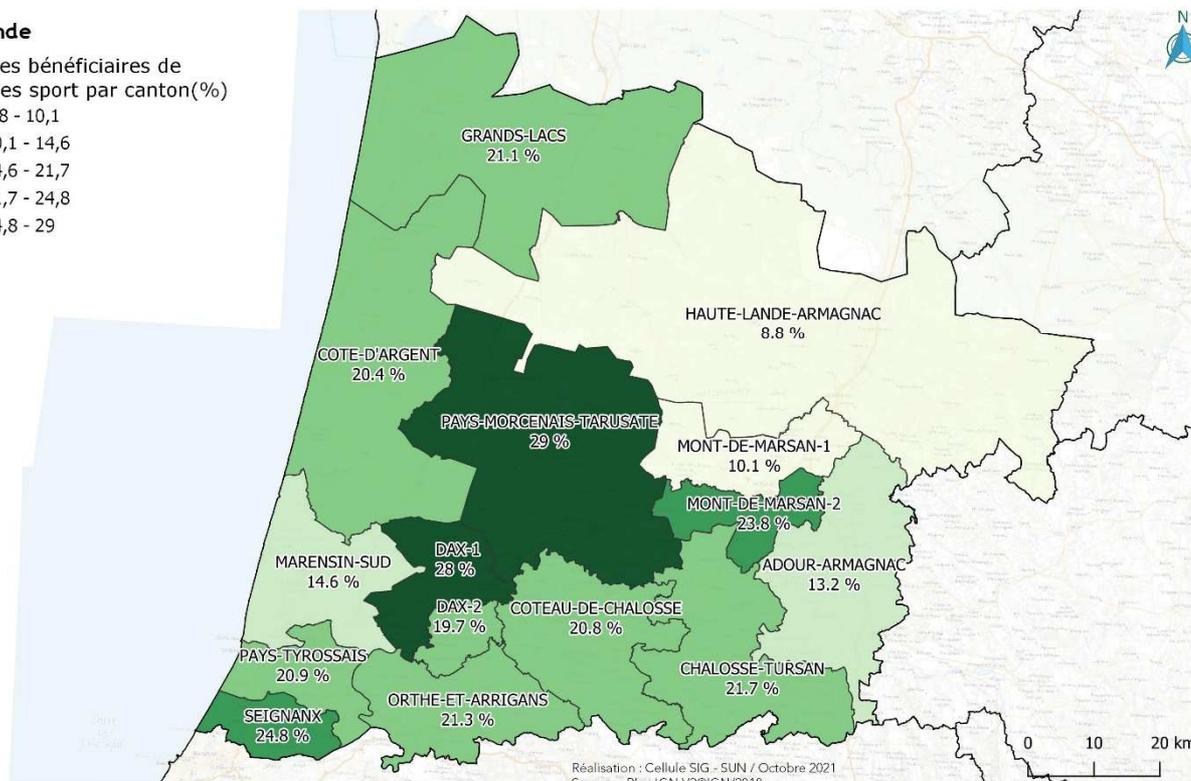
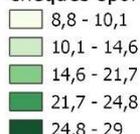
Part des bénéficiaires de chèques sport par canton

Direction Education Jeunesse et Sports



Légende

Part des bénéficiaires de chèques sport par canton(%)



Clé de lecture : en 2020-2021, dans le canton du Seignanx, 24,8% des élèves de sixième ont bénéficié de chèques sport.

A RETENIR

Le dispositif des chèques sport contribue donc aujourd'hui aux dynamiques à l'œuvre concernant la concentration sur un faible nombre de disciplines et à une inégale répartition entre filles et garçons. Une éventuelle évolution, à définir, pourrait permettre de favoriser davantage la pratique féminine et la mixité.

Le principe d'un « chèque sport découverte » pourrait être étudié dans les propositions à venir. Il pourrait renforcer la pratique de certains sports peu populaires.

Il semble enfin nécessaire d'analyser les causes des écarts territoriaux sur l'attribution des chèques sport (proportion entre les jeunes licenciés et les bénéficiaires de chèques sport, répartition des équipements ou des clubs sur le territoire landais).

La carte des élèves de sixième bénéficiaires de chèques sport reflète des différences territoriales. En 2020-2021, dans le canton Haute-Lande-Armagnac, seulement 8,8% des élèves scolarisés en sixième ont bénéficié d'un ou de deux chèques sport. Au contraire, dans le canton Pays-Morcenais-Tarusate, 29% des élèves scolarisés en sixième ont été bénéficiaires de chèques sport.

Pour les autres cantons, en moyenne, un élève scolarisé en sixième sur cinq a été bénéficiaire de chèque sport en 2020-2021.¹

¹ Si on regroupait les élèves de 6ème des collèges présents dans l'Agglomération de Mont-de-Marsan (cantons de Mont-de-Marsan 1 et de Mont-de-Marsan 2), ainsi que ceux du Grand Dax (cantons de Dax 1 et de Dax 2), et enfin les élèves de 6ème des collèges du territoire de la communauté de

1.2. L'aide aux clubs sportifs gérant une école de sport, un levier pour encourager et renforcer le développement de la pratique féminine

POLTIQUES SPORTIVES DU DEPARTEMENT

Les écoles de sport : un soutien cœur de la politique sportive départementale

L'aide est réservée aux clubs agréés adhérant à une Fédération nationale et pouvant justifier de l'inscription dans une discipline d'au moins dix jeunes licencié-e-s de 15 ans au plus et de la présence dans leur club d'animateurs diplômés dans la discipline. L'aide aux écoles de sport ne peut être cumulée avec les aides spécifiques au sport scolaire.

Le montant de l'aide allouée à chaque club est constitué :

- d'une dotation forfaitaire de base par club ou section à hauteur de 630 euros ;
- d'une dotation à hauteur de 6,70 euros par jeune licencié-e, de 15 ans au plus.

Un soutien renforcé aux clubs de sports collectifs disputant le championnat de France

Pour les sports collectifs, la dotation forfaitaire de base pourra être modulée lorsque leur équipe première dispute le championnat de France dans les trois premières divisions ou groupes amateurs. Les bases de calcul de la modulation forfaitaire pour les six sports collectifs éligibles sont définies dans le règlement en fonction de classement de l'équipe première, la difficulté d'accession à ce classement et au rayon de déplacement en championnat.

Le calcul de la modulation de la dotation forfaitaire pour les sports collectifs en fonction de leur performance qui prend en compte :

- le classement en fonction du niveau et du groupe (de 1 520 à 6 070 euros) ;
- la difficulté d'accession en fonction de la discipline et du niveau (de 180 à 23 070 euros).

Dans le cas d'une accession au plus haut niveau amateur, une aide complémentaire exceptionnelle de 20 000 € peut être accordée aux équipes de sport collectif éligibles au règlement départemental.

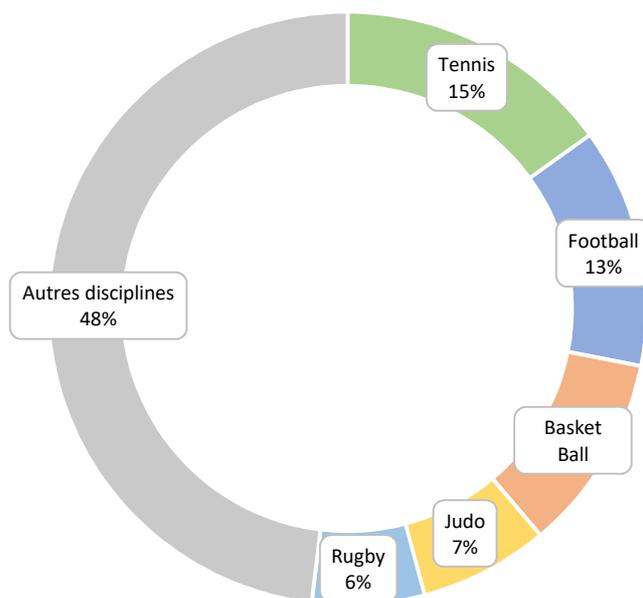
Enfin une aide pour les déplacements est calculée en fonction de la proximité : 180 euros pour le Grand Sud-Ouest et 370 euros pour le territoire national.

Le Département apporte, d'une part, un soutien aux clubs disposant d'une école et d'autre part, aide leurs équipes premières en tenant compte de leurs efforts et de leur rôle moteur dans le développement d'une pratique sportive de masse, particulièrement celle des jeunes.

L'application du règlement d'aide aux clubs sportifs gérant une école de sport pour la saison sportive 2019-2020 a permis d'apporter une aide globale de 681 690 euros à 491 clubs (dont 29 clubs leaders), regroupant plus de 27 924 licenciés âgés de moins de 15 ans. Ce dispositif représente 22% du budget dédié aux politiques sportives sur le budget de fonctionnement. Sur le total des crédits consommés pour ce dispositif, 459 745 euros avaient été accordés aux clubs (67%) et 221 944 euros aux clubs leaders (33%).

communes de Marenne Adour Côte-Sud – MACS (cantons du Pays Tyrossais et de Marensin Sud), nous retrouverions des pourcentages similaires de la part des bénéficiaires de chèques Sport, soit un élève sur cinq.

Subventions totales attribuées aux clubs sportifs gérant une école de sport par discipline (en euros)



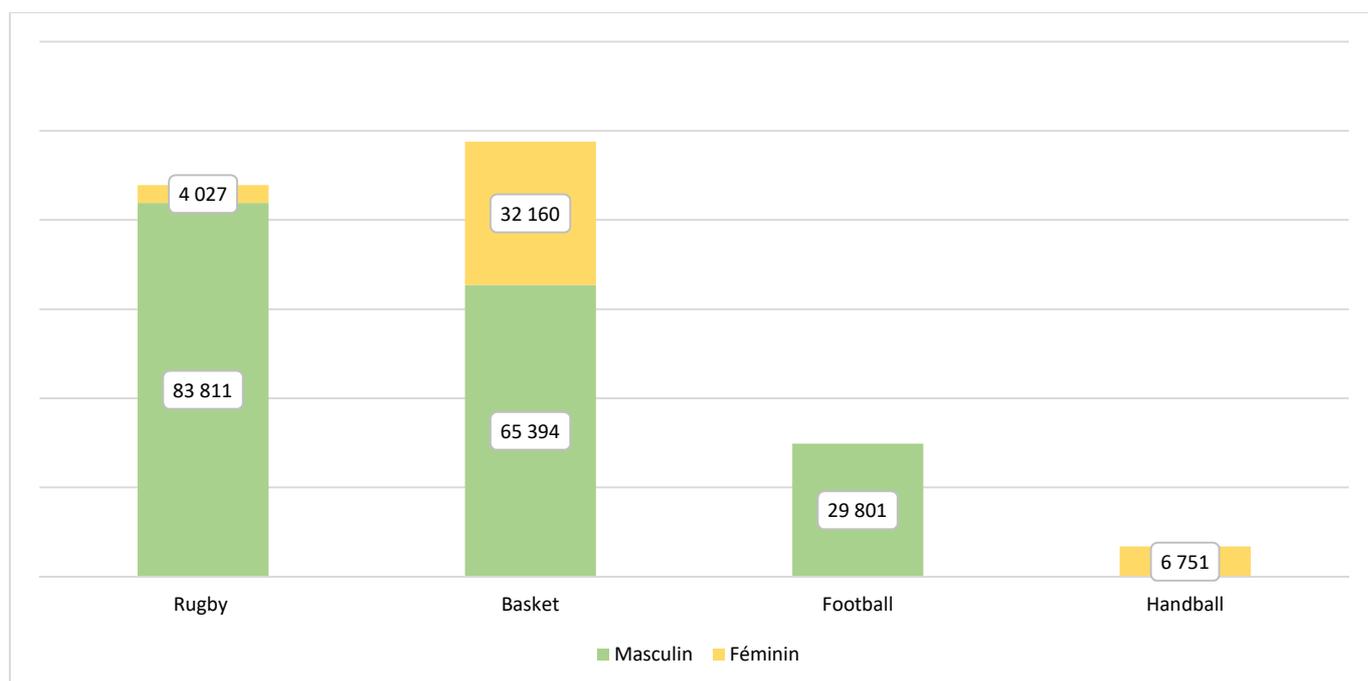
Clé de lecture : Pour la saison sportive 2019-2020, 69 192,70 € avaient été accordés aux clubs sportifs gérant une école de sport de tennis, représentant 15% du budget total dédié aux clubs

En 2019-2020, le Département a accordé, au travers de ce dispositif, une aide financière à 462 clubs relevant de 50 disciplines sportives distinctes. Les clubs sportifs gérant une école de sport de tennis, de football, de basketball, de judo ou de rugby, de par leur nombre significatif de clubs bénéficiaires de l'aide et leurs effectifs importants, sont ceux qui réunissent la plus grande part des aides du Département.

En effet, ils représentent environ 52% du budget total dédié aux clubs.

Le Département module la dotation forfaitaire de base des **29** équipes premières des clubs sportifs qui disputent le championnat de France dans les trois premières divisions ou groupes amateurs.

Subventions totales attribuées aux clubs leaders (en euros)



Clé de lecture : Pour la saison sportive 2019-2020, 83 811,40€ avaient été attribués aux clubs leaders de rugby masculin, représentant 38% du budget total dédié aux clubs leaders

En 2019-2020, l'aide du Département aux équipes premières féminines des clubs sportifs représente un cinquième des crédits accordés aux clubs leaders. Ces derniers sont répartis à 15% pour le basketball féminin, 3% pour le handball féminin et 2% pour le rugby féminin. Ainsi, 7 clubs féminins leaders, regroupant 555 licenciées ont bénéficié de cette aide. Une équipe leader sur quatre équipes aidées est une équipe féminine ce qui représente 20% de licenciées dans les clubs leaders.

On remarque qu'il n'y a aucun club masculin leader de handball, de même qu'il n'y a aucun club féminin leader de football.

Dans leurs rapports et bilans annuels, certains clubs et écoles de sport évoquent des objectifs de féminisation de la discipline ou de promotion de la pratique féminine ou la pratique mixte comme :

- **le Biscarosse olympique football club** qui souhaiterait développer la pratique féminine du football et obtenir le label « école de football féminin ». Ce label a pour objectif de renforcer le projet du club par la mise en place d'une politique sportive autour de la pratique des jeunes filles (accueil et formation de jeunes footballeuses) en cohérence avec la politique fédérale ;
- **le JSL Section tennis de Labouheyre**, en lien avec le Comité de tennis des Landes, propose une journée « En avant les filles » afin de mettre en lumière le tennis féminin et encourager son développement ;
- **les clubs de canoë-kayak** participent au « Challenge femmes » des départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques organisé par le comité de la discipline ;
- **le Hossegor Surf club** a créé un groupe de féminines de surf loisirs en 2019 ; la création d'un autre groupe « *Girl Power* » avec des compétitions et un encadrement féminin est prévue pour la saison 2022 ;

- **le Club de natation du Biscarosse olympique** souhaiterait former une deuxième équipe de garçons pour les interclubs et qualifier plus de nageurs aux championnats régionaux et nationaux.

Cependant, ces mentions restent rares et les rapports d'activité peu développés à ce propos.

Dès l'année sportive 2021-2022, pendant la réalisation de la présente étude, des documents complémentaires ont été requis dans les formulaires de demande des aides afin de construire un suivi sur les actions déjà mises en place ou envisagées au sein des écoles de sport pour promouvoir et développer la pratique féminine mais aussi la mixité. Il en est de même pour les formulaires de demande de subvention de fonctionnement des Comités départementaux.

A RETENIR

Préconisations

Les aides publiques à destination de sports collectifs ne permettent pas à ce jour d'agir concrètement sur les inégalités Femmes-Hommes . L'extension des dispositifs ou la création de nouveaux, sur d'autres sports collectifs (ou individuels) semblent de nature à révéler plus de talents féminins.

Les institutions et les représentants du mouvement sportif pourraient envisager les modalités d'un accompagnement des clubs et écoles de sport afin de mettre en place des actions spécifiques et ciblées pour promouvoir et développer la pratique féminine et la mixité dans la discipline concernée.

1.3. Le sport de haut niveau met davantage en avant les sportives landaises

Le sport de haut niveau, qu'il soit amateur ou professionnel, individuel ou collectif, est également pris en compte dans les politiques du Département. En effet, le Département accorde depuis plusieurs années une aide aux Comités départementaux pour l'accompagnement des sportifs et des sportives individuel·le·s dans leur parcours d'accès au haut-niveau. Une commission chargée d'examiner les dossiers et de faire des propositions à la Commission Permanente a ainsi été instituée.

	Femmes	Hommes
Athlétisme	0	2
Canoë-kayak	0	1
Equitation	1	0
Golf	1	2
Gymnastique sportive	1	0
Haltérophilie	0	1
Judo	1	1
Pelote basque	0	1
Roller skate	1	0
Sauvetage côtier	15	11
Surf	4	8
Tennis de table	3	0
Tir	1	2
Total	28	29

En 2020, 13 comités ont bénéficié d'une aide concernant 57 athlètes pour un montant total de 55 400 euros. Grâce à ce dispositif d'aide, les athlètes ont pu participer à des championnats nationaux, européens, et internationaux.

Par rapport aux précédents constats, la répartition est plus équilibrée. On observe quasiment la parité avec 28 athlètes filles et 29 athlètes garçons bénéficiaires. En termes de budget, il s'agit d'une répartition 48% pour les athlètes filles contre 52% pour les athlètes garçons, soit quasiment la parité et la même proportion d'athlètes.

A RETENIR

Préconisations

L'aide aux sportifs de haut niveau montre une plus grande diversité dans les disciplines accompagnées et se révèle moins discriminant envers les femmes que les sports collectifs. Aussi, un renforcement de ce dispositif pourrait avoir des conséquences positives en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Etant donné que le sport de haut-niveau se définit en France comme une pratique d'excellence sportive dans les disciplines olympiques ou reconnues de haut niveau par la commission nationale du sport de haut niveau, qu'il fait référence à des compétitions bien identifiées et que la liste des sportifs de haut niveau détaillant les catégories Elite, Senior, Relève ou Reconversion est arrêtée par la ministre chargée des sports, une réflexion pourrait être menée avec l'Etat.

Le dispositif Sport collectif d'élite 2019-2020 est le seul à pencher davantage en faveur des femmes

POLTIQUES SPORTIVES DEPARTEMENTALES

Le soutien aux structures d'élite

L'attribution des aides spécifiques sont faites par l'Assemblée départementale à l'occasion de la Décision Modificative du budget et au vu des résultats obtenus à l'issue de chaque saison.

Pour chacun de ces clubs, le dispositif départemental de soutien et de partenariat revêt un double aspect :

- une subvention versée à la structure juridique exerçant les missions d'intérêt général du Club (écoles de sport, centre de formation, promotion des valeurs du sport en lien avec le comité départemental de la discipline) ;
- une commande conventionnelle de prestations de services passée auprès de la société sportive.

Saison sportive 2020-2021	Club d'assise communale	Club d'assise territoriale départementale
Niveau 1	170 000	337 500
Niveau 2	90 000	225 000

En 2020, le Conseil départemental a renouvelé son soutien aux clubs landais classés en élite. Ces derniers jouent un rôle moteur dans le développement d'une pratique sportive de masse, particulièrement celle des jeunes. **Un crédit de 427 500 euros avait été réservé au dispositif « sports collectifs d'élite », soit un peu plus de 14% du budget dédié au sport.**

Ce soutien a été attribué à l'équipe féminine *Basket Landes* et à l'équipe masculine *Stade Montois Rugby*.

Basket Landes est né il y a maintenant douze ans, sur la base d'un projet initié par le Comité des Landes de Basket, soutenu par le Département, et dont l'objectif était une montée en puissance progressive s'appuyant principalement sur la formation des plus jeunes accueillies dans un centre

départemental. En effet, *Basket Landes* fait partie des 5 équipes qualifiées pour évoluer en *Eurocup* et se maintient donc au plus haut niveau en Ligue Féminine. Le club a été sacré champion de France 2021.

Le Département soutient le club à hauteur de :

- 310 500 euros de subvention au titre des missions d'intérêt général du Club et notamment pour la poursuite des actions de son centre de formation d'assise territoriale départementale, et la promotion des valeurs du sport en lien avec le comité départemental de la discipline ;
- 27 000 euros au titre des prestations de services.

Le *Stade Montois Rugby* évolue en catégorie Pro D2. Il est soutenu par le Département à hauteur de :

- 63 000 euros de subvention à l'association pour leur participation aux missions d'intérêt général,
- 27 000 euros au titre de prestations de services passées auprès de la société sportive.

A RETENIR

Il s'agit du seul dispositif où le budget du Département penche davantage en faveur des femmes que des hommes.

Ce dispositif de soutien concernant toutes les disciplines, si un projet de création d'une équipe féminine départementale d'une autre discipline sportive émergeait, le Département pourrait trouver approprié de soutenir ce type d'initiative et de l'encourager financièrement.

1.4. Le sport scolaire un outil au service de l'égalité des sexes

DEFINITIONS

L'Union sportive de l'enseignement premier degré (USEP) est la première fédération sportive scolaire. Elle organise des activités sportives pour les enfants de l'école publique, de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive dispensée par les professeurs des écoles.

L'Union nationale du sport scolaire (UNSS) est la fédération française de sport scolaire du second degré. Multisports, elle est ouverte à tous les jeunes collégiens scolarisés à travers les associations sportives, et se déroule le mercredi après-midi.

Egalement très dynamique dans les Landes, le sport scolaire constitue une offre importante. La collectivité soutient le travail engagé avec les associations que sont l'Union sportive de l'enseignement premier degré (USEP) et l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) ainsi qu'avec les comités départementaux intervenant en milieu scolaire. Elle contribue notamment à leur fonctionnement en leur allouant une aide financière.

En 2021, un crédit de 127 300 euros est accordé aux associations départementales de sport scolaire (USEP et UNSS) selon la répartition suivante :

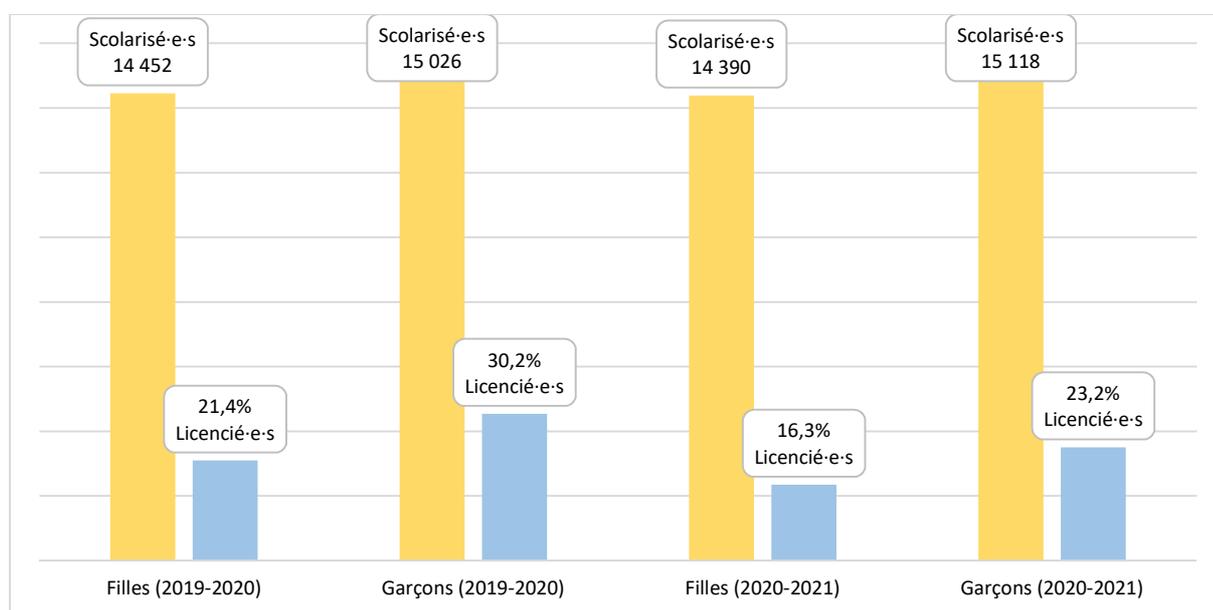
- Union sportive de l'enseignement premier degré : 46 800 euros en fonctionnement et 5 000 euros pour l'organisation de la Semaine Olympique ;
- Union nationale du sport scolaire : 15 000 euros en fonctionnement et 60 500 euros pour les associations sportives des collèges et lycées.

En analysant la répartition des licences filles-garçons pour l'USEP, on observe une répartition très égalitaire avec 51% de licences féminines en 2019¹ et 50% en 2020². En effet, pour la tranche d'âge entre 3 et 11 ans, la pratique sportive est significative à l'échelle nationale et les différences ne commencent pas encore à se creuser.

Bien qu'il s'agisse de la pratique d'activités physiques et sportives multiples et diverses plutôt que d'une discipline sportive spécifique, il semble important de préciser que dans le cadre de la *Semaine olympique*, des initiations sportives pour découvrir des disciplines peu pratiquées tels que la course d'orientation, l'escrime, le cyclisme ou encore le hockey sur gazon sont réalisées. Ces dernières sont organisées en partenariat avec les comités départementaux sportifs, l'Union nationale du sport scolaire et le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) des Landes.

L'UNSS prend le relai de l'USEP en collège et concerne la tranche d'âge entre 11 et 15 ans.

Part de filles et de garçons (11 à 15 ans) détenant une licence de sport scolaire en 2019-2020 et en 2020-2021



Clé de lecture : sur l'année scolaire 2019-2020, 21,4% des filles scolarisées détenaient une licence en sport scolaire

Bien que l'UNSS soit davantage tourné vers le multisport et la mixité, dès l'âge d'entrée au collège (enseignement du second degré), des différences apparaissent.

¹ Il s'agit de 4115 licences féminines contre 4005 licences masculines d'après les données de l'INJEP.

² On compte 4183 licences féminines et 4173 licences masculines d'après les données de l'INJEP.

En 2019-2020 et 2020-2021, dans les Landes, en moyenne, les licences UNSS sont détenues à 40% par des filles et 60% par des garçons. Ces chiffres correspondent à ceux que l'on retrouve à l'âge adulte. Au total, 26% des élèves scolarisés dans les collèges et les lycées landais ont participé, au travers de 63 associations sportives, aux différentes rencontres sportives d'animations et de championnats officiels organisés par l'UNSS.

Un plan départemental de développement du sport scolaire (PDDSS) des Landes définit les axes stratégiques de développement de la pratique sportive des jeunes. L'un des objectifs stratégiques est de poursuivre la dynamique de participation des filles à tous les échelons.

Les choix des activités physiques et sportives découlent aussi de ces axes ainsi que des équipements sportifs et du nombre d'enseignants sur chaque territoire.

A titre d'exemple, il s'agit d'une moyenne de 38 licencié·e·s par encadrant·e dans les Landes. Par ailleurs, dans les Landes, une orientation particulière est faite sur les sports de nature dont le surf ou encore la course d'orientation, les raids et le vélo tout terrain (VTT), en fonction de la topographie.

L'UNSS des Landes œuvre pour le développement de la pratique féminine au sein des sports collectifs tel que le rugby ainsi que par la promotion des activités fédératrices de la mixité. Les événements spécifiques de découverte de disciplines en extérieur allant jusqu'à rassembler 2 100 élèves par événement, multiplier ce type de sorties avec découverte d'activités physiques et sportives ciblées permettrait de développer certaines pratiques sportives.

La collectivité accorde enfin une aide au titre des opérations ciblées des comités départementaux sportifs en milieu scolaire. Des actions sont organisées dans les écoles primaires et les collèges du département afin que les jeunes puissent découvrir et s'initier à la pratique sportive. Ces actions ont été menées en lien avec l'Education nationale ou les partenaires du milieu sportif du territoire tels que l'USEP, l'UNSS ou le SSID.³

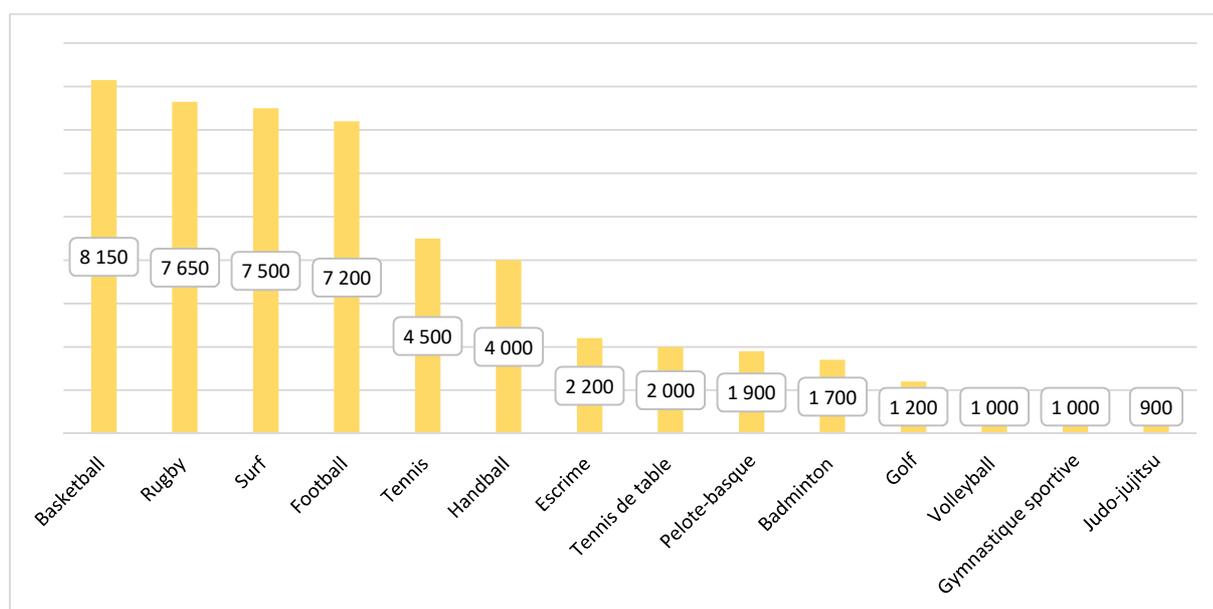
En 2020, un peu plus de 1 200 jeunes, filles et garçons, des classes de CE1 et CE2 d'une trentaine d'écoles du département ont par exemple bénéficié des actions mises en place par le Comité départemental de handball pour découvrir cette discipline au travers d'exercices ludiques et des rencontres interclasses ou inter-écoles.

De même, en 2020, l'opération « Panier d'or » du Comité départemental de basketball a permis à 101 classes de Cycle 2, allant de la grande section au CE2 soit environ 2 400 élèves, de découvrir cette discipline sur 27 demi-journées. Des interventions de différents techniciens pour les séances de formation et d'entraînements ont été organisées dans les collèges et les lycées du territoire.

En 2020, 14 comités sportifs départementaux ont été bénéficiaires dans ce cadre d'aides pour un montant de 50 900 euros. Ces sommes sont votées en fonction de la qualité des projets proposés et du nombre de jeunes touchés par les actions.

³ Il s'agit principalement de séances encadrées par les professeur·e·s d'éducation physique et sportive ou des intervenant·e·s/technicien·ne·s extérieures sur des demi-journées, journées ou cycles mais aussi des ateliers ludiques ponctuels qui peuvent être suivis de matches collectifs entre les écoles du secteur. Des kits et des livrets pédagogiques ont été établis pour cela. Des sections sportives spécifiques sont créées au sein de certains collèges et lycées telle que la section sportive de basketball du Lycée Despiau de Mont-de-Marsan. Des rassemblements et rencontres interclasses et/ou inter-écoles sont pratiqués dans ce cadre.

Aides départementales aux comités en faveur du sport scolaire (en euros)



Clé de lecture : en 2020, le Département a versé 8 150 euros au Comité départemental de basketball au titre du sport scolaire

A l'exception du basket, on observe que les comités départementaux sportifs avec les plus hauts montants de subventions alloués sont également les disciplines avec moins de 10% ou moins de 35% de femmes licenciées. En 2021, dû au contexte sanitaire, plusieurs comités départementaux sportifs de badminton, de basketball, de gymnastique sportive et de volleyball n'ont pas renouvelé cette demande.

1.5. Le sport pour tous et l'inclusion par le sport

DEFINITIONS

La Fédération française du sport adapté (FFSA) dispose de la délégation pour organiser, développer et coordonner les activités physiques et sportives pour les personnes présentant une déficience intellectuelle, des troubles psychiques ou des troubles du comportement.

La Fédération française Handisport dispose de la délégation pour promouvoir et organiser le sport et les activités physiques pour les personnes en situation de handicap moteur et sensoriel en France.

Le Département, au travers de son *Service Sports intégration et développement (SSID)* témoigne de sa volonté de favoriser la participation égale des personnes en situation de handicap à la vie sociale, notamment au travers du sport.

Le service,⁴ composé d'agents du Département et de l'ADAPEI des Landes, travaille en étroite collaboration avec les comités départementaux *Sport adapté* et *Handisport*. Ces organes déconcentrés des deux fédérations françaises

sportives ont reçu délégation ministérielle pour organiser la pratique sportive au profit des personnes en situation de handicap. Le SSID travaille également en partenariat avec le mouvement olympique et sportif français et les autres fédérations sportives.

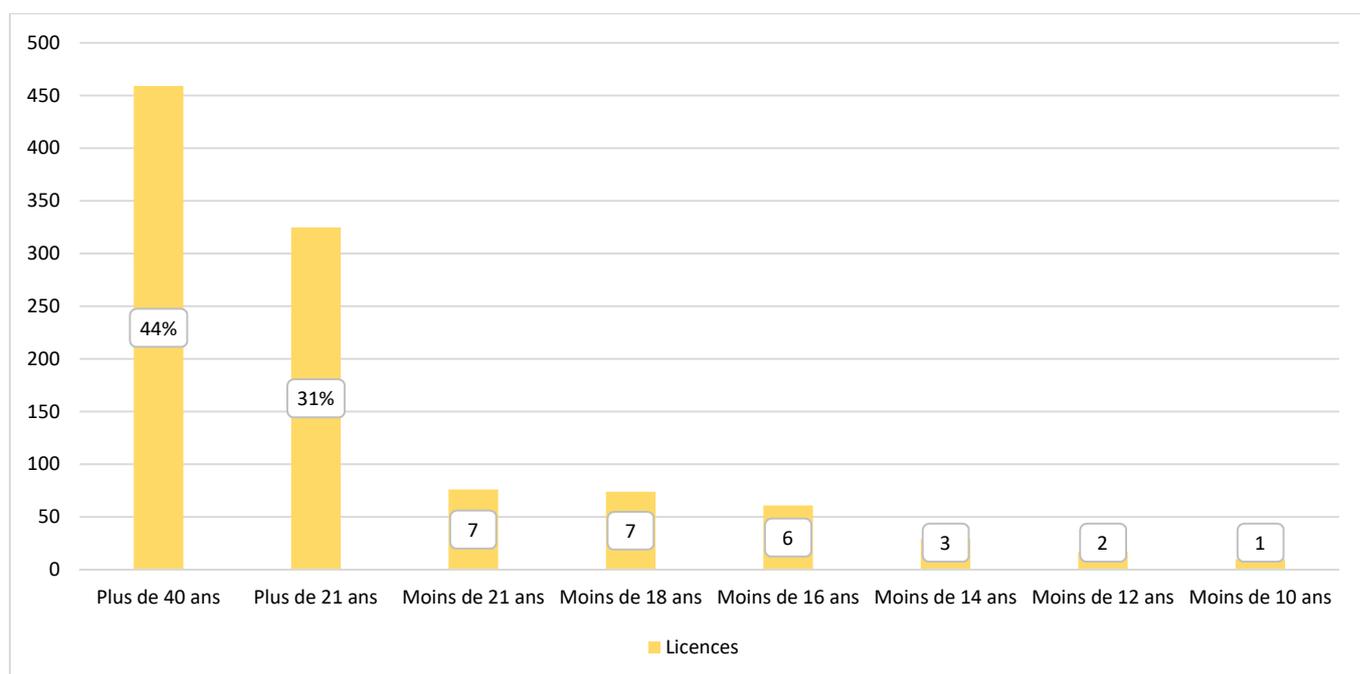
⁴ Les missions de ce service unique en France regroupent les actions des comités départementaux *Sport Adapté* et *Handisport*, ainsi que la politique sportive en faveur des personnes handicapées du Conseil départemental des Landes.

Les interventions du SSID, en journée, en soirée, la semaine et le weekend permettent à un maximum de personnes en situation de handicap – qu’elles soient en établissement ou à domicile – de pratiquer une activité sportive en cohérence avec leur projet de vie.

Le SSID collabore également étroitement avec les autres services du Département, à l’occasion de l’organisation des Journées Handilandes (une fois tous les deux ans, reportées annulées en 2020 en raison de la crise sanitaire) ou encore la mise en œuvre de projets portés par la direction de la Solidarité. Le travail avec des équipes pluridisciplinaires permet de répondre aux besoins de chacun et sur l’ensemble du territoire landais.

Dans les Landes, en 2019-2020, 1 051 licences ont été délivrées, dont les trois quarts aux adultes.

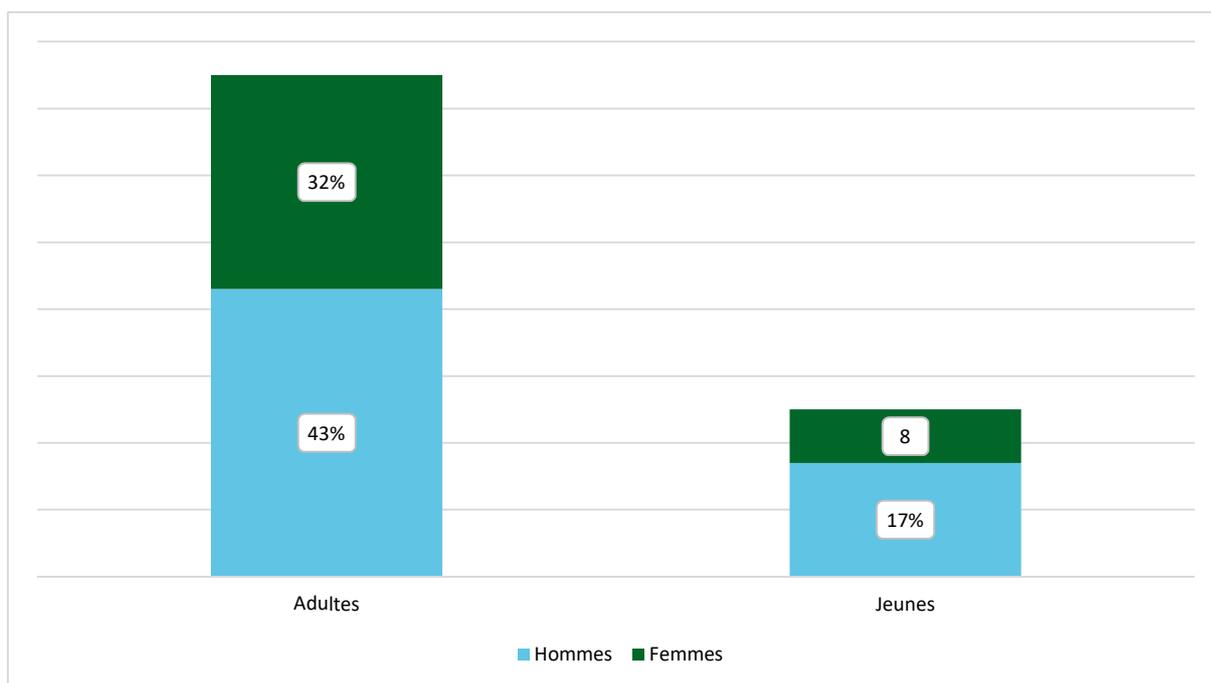
Répartition des licences du Comité départemental de sport adapté par catégories d’âges



Clé de lecture : en 2019-2020, 325 seniors - adultes ayant entre 21 et 40 ans, ont bénéficié d’une licence du Comité départemental de sport adapté

Afin de renforcer la pratique sportive des jeunes, depuis cette année, les enfants et les adolescent·e·s pris en charge par un établissement médico-social ou hospitalier et sanitaire bénéficient du dispositif *Chèque sport* à partir de 11 ans et ce jusqu’à la fin de prise en charge institutionnelle, à condition d’avoir une licence sportive au sein d’un club landais.

Répartition des licences du Comité départemental de sport adapté par catégories d'âge et par sexe



Clé de lecture : dans les Landes, en 2019-2020, 43% des personnes en situation de handicap détenant une licence sportive adaptée étaient des hommes adultes

Dans les Landes, en 2019-2020, 40% des personnes en situation de handicap détentrices d'une licence sportive sont des femmes. Cela ne diffère pas des données et des résultats retenus dans la partie relative à l'analyse des licences attribuées dans les Landes.

Dans les Landes, en 2020, on compte 163 licenciés Handisport au total dont 40,5% de femmes⁵. Or, certaines déficiences intellectuelles sont rarement diagnostiquées à jeune âge, ce qui explique en partie l'absence de bénéficiaires des licences de moins de 18 ans. D'autre part, des interventions spécialisées sont pratiquées dans le champ scolaire au sein des instituts médico-éducatifs (IME) par exemple et ne nécessitent pas de licence pour en bénéficier. Il en est de même pour les actions spécifiques mises en place en faveur des jeunes et des adultes accueillis en établissement médico-social. Enfin, certaines formes de handicap n'impliquent pas de besoin d'adaptation pour l'activité sportive et sont donc pratiquées dans les clubs.

Sachant que les licencié·e·s peuvent être atteints de différentes formes d'handicap simultanément et pratiquer plusieurs activités physiques et sportives avec une unique licence, une répartition précise ne peut être effectuée en ce sens.

Dans les Landes, on compte trois associations sportives, trois sections handisports et un calendrier riche de plus de 60 rencontres sportives à l'année (hors du contexte de crise sanitaire). Le Comité départemental Handisport peut s'appuyer sur **60** clubs labellisés « Pour une pratique partagée » dans les Landes.

⁵ Afin de pouvoir bénéficier d'une licence handisport, il est nécessaire de disposer d'une notification de la Maison départementale des personnes handicapées des Landes (MDPH) ou d'une institution spécialisée pour l'une des quatre formes de handicap (auditif, visuel, moteur et mental).

Le « cycle » des politiques sportives départementales met un coup de projecteur final sur une majorité de pratiquantes de 3^{ème} âge femmes

Le Service d'animation, de prévention et d'accompagnement des Landes (SAPAL) est le seul service public départemental d'animation gérontologique en France. Il s'adresse aux seniors (retraités et personnes âgées, clubs de 3^{ème} âge et EHPAD) dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie, de lutter contre l'isolement et de favoriser la mixité sociale.

La manière dont ce dispositif touche les hommes et les femmes est très différenciée des précédentes analyses. Etant donné qu'il s'agit d'une moyenne d'âge de 70 ans pour les deux sexes, on parle d'activités physiques et non de pratique sportive. Par ailleurs, la fréquentation par sexe et par catégories d'activités ne laisse pas spécifiquement apparaître de différence en fonction du sexe. Les activités proposées varient en fonction de l'âge et de la condition physique de chaque individu, femme ou homme.

Il s'agit d'activités physiques et de pleine nature tels que la gymnastique d'entretien ou la gymnastique douce, le golf, les randonnées pédestres, la marche d'orientation, les sports nautiques de plaisance (pédalo, kayak, voilier), etc. Toutes ces activités sont organisées en lien avec les comités sportifs départementaux ou le SSID. En effet, le SSID et le SAPAL collaborent sur plus de 30 rencontres sportives en 2020 favorisant ainsi le lien social entre tous les publics.

Bien qu'aucune activité n'ait de connotation genrée évidente, la majorité des personnes bénéficiaires sont des femmes (**70%**). Cela est principalement dû à la répartition générale de la population âgée de plus de 60 ans et de l'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes.

2. Autour des pratiquant·e·s, des encadrant·e·s et des décisionnaires en majorité masculins

2.1. Une gouvernance insuffisamment partagée en nombre entre les femmes et les hommes

DEFINITIONS

Le comité constitue un organisme territorial déconcentré de la Fédération française d'une discipline sportive, ayant compétence sur le territoire administratif du département. A ce titre, il respecte les statuts de la Fédération ainsi que les règlements édictés par celle-ci.

Il veille à :

- la mise en œuvre départementale de la politique fédérale ;
- la mise en œuvre départementale de la politique régionale ;
- la fédération des associations sportives affiliées de son ressort.

Son rôle est d'organiser, d'administrer et de promouvoir la pratique de la discipline qu'il représente et de toutes les actions et activités en lien avec cette dernière et reconnues par la Fédération. Il en est de même pour ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires dans le département.

Les instances dirigeantes du sport sont souvent considérées comme des lieux où les femmes ont moins facilement accès. La gouvernance est pourtant un moteur pour engager des changements dans le milieu sportif. La question de la mixité de la gouvernance des structures sportives landaises interroge.

Dans les Landes, comme ailleurs, les chiffres illustrent des différences très nettes entre les femmes et les hommes. En 2020, **sur un total de 46 comités départementaux, 32 sont présidés par des hommes, soit presque 70%**. Il faut préciser que seul le comité de canoë-kayak est co-présidé par une femme et un homme. Ce modèle partiaire pourrait être à encourager auprès de l'ensemble des comités.

Par ailleurs, il est intéressant de mentionner que la **première présidente femme du Comité des Landes de basket-ball** a été élue le 6 mars 2021. Des analyses seront menées afin de savoir si les chiffres évoluent au gré des élections 2021⁶.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes interrogés sur la constitution des bureaux des différents comités.

Compte tenu de l'hétérogénéité de ces derniers, et pour une analyse effective, il a semblé plus pertinent d'examiner trois fonctions principales soit : président·e, secrétaire, trésorier·e. **Suite à une analyse de la constitution des bureaux des comités, 65,2% des fonctions principales sont occupées par des hommes.** De même, il semble important de souligner qu'avoir une majorité de femmes (même très importante) ne garantit pas forcément une gouvernance équilibrée.

Ainsi, il ressort des données recueillies que :

- 69,6% des président·e·s sont des hommes ;
- 60,9% des secrétaires sont des hommes ;
- 65,2% des trésoriers sont des hommes.

Sur les quarante-six comités qui ont sollicité une aide au Département des Landes⁷, douze ont leur gouvernance (trois fonctions principales mentionnées précédemment) partagée entre trois hommes. **Ainsi, dans plus d'un quart des comités financés par le Département, aucune femme n'est présente parmi les trois fonctions de dirigeant·e·s.** Un seul comité a une gouvernance partagée entre trois femmes : le Comité départemental de handball. **Parmi les comités comptant des femmes et des hommes, vingt-trois comités départementaux, soit la moitié du total, comptent plus d'hommes que de femmes** contre neuf comités départementaux qui se trouvent dans une situation inverse, soit 20% des comités.

Une gouvernance encore moins féminisée au sein des écoles de sport et clubs landais

Les analyses ont été menées quant à la présidence des écoles de sport et des clubs leaders landais aussi. Le nombre de femmes dirigeantes est encore moins important aux seins de ces structures sportives. **Sur un total de 462 écoles de sport aidées par le Département, uniquement 99 sont présidées par une femme (21,4%), co-présidences et omnisports inclus.**

Quant à la gouvernance des 29 clubs leaders, elle est majoritairement masculine avec 17 présidents, 2 présidentes et 10 co-présidences (4 paritaires et une comprenant deux hommes).

Les comités sportifs étant les plus hautes instances dirigeantes sportives au niveau départemental et les moteurs de ce changement, une gouvernance partagée en leur sein revêt un véritable intérêt et aurait valeur d'exemple à suivre au sein des écoles de sport et des clubs du territoire. Aujourd'hui, les règles relatives à la répartition femmes-hommes au sein de la gouvernance se

⁶ Les changements au sein des bureaux des comités, notamment liés aux élections, n'ont plus été pris en compte pour l'étude à partir du mois d'avril 2021.

⁷ Il y a 81 comités départementaux tous sports confondus dans les Landes. Parmi eux, 54 comités sont adhérents au CDOS40.

fait soit en application du principe de parité, soit en fonction de la proportion de femmes et d'hommes licencié·e·s dans chaque discipline comme le prévoit la loi⁸.

Au titre d'une approche qualitative, nous nous sommes également interrogés sur les parcours professionnels ainsi que la pratique sportive actuelle des dirigeant·e·s des comités des cinq disciplines olympiques féminines et des cinq disciplines olympiques masculines comptant le plus de licencié·e·s dans les Landes⁹. Ont également été interrogés les dirigeants et les dirigeantes des institutions incontournables du milieu sportif landais tel que le CDOS, l'UNSS ou encore PSL. Cette démarche qualitative permet d'aider à comprendre le cheminement personnel et professionnel de ces acteurs et de ces actrices occupant lesdites fonctions. Une autre partie de l'entretien a porté sur la valorisation de l'égalité femmes-hommes et les actions mises en œuvre par le comité et la discipline interrogé pour le développement de la pratique sportive féminine, afin de nourrir les réflexions sur les pistes d'actions pour améliorer la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Environ 64% des président·e·s des comités interrogés sont actuellement à la retraite et consacrent entre 10 et 35 heures à la fonction bénévolement occupée. Deux des présidentes étant dans la vie professionnelle active, elles adaptent le temps dédié à leur fonction associative en fonction de leurs disponibilités, en plus des contraintes de la vie familiale et personnelle.¹⁰

Pour la majorité des personnes interrogées, il s'agit du premier mandat et leurs motivations sont nombreuses. La plupart a toujours été investi·e·s dans la vie associative et ont une passion pour le sport. De même, il est intéressant de constater qu'une personne sur trois est issue d'une famille de sportifs et sportives. Concernant la pratique même d'un sport ou d'une activité physique et sportive régulière, quasiment tous les dirigeants et dirigeantes font du sport et environ 1 personne sur 2 en fait dans une structure privée ou en dehors de toute structure sans licence¹¹. 73% pratiquent 2 à 3 activités physiques différentes et ont une pratique hebdomadaire régulière (entre 1 et 3 fois par semaine). Aussi, la majorité le pratique dans le cadre de loisirs ou de sport santé et bien-être. Seulement un quart participent à des compétitions et il s'agit toujours d'hommes.

Toutes les personnes interrogées avaient déjà pratiqué la discipline dont ils assurent la présidence mais ne peuvent plus forcément la pratiquer.

Le tiers des président·e·s et des présidentes ont pratiqué leur discipline à un haut-niveau. Plus de 90% des fonctions principales ont déjà travaillé dans le milieu du sport et souvent en tant qu'encadrant·e·s, entraîneurs et entraîneuses, cadres techniques fédéraux et arbitres¹². Un tiers sont arbitres nationaux et fédéraux encore aujourd'hui.

⁸ L'article 63 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes que lorsque la proportion de licencié·e·s de l'un des deux sexes est supérieure ou égale à 25%, les statuts prévoient les conditions dans lesquelles est garantie dans les instances dirigeantes une proportion minimale de 40% des sièges pour les personnes de chaque sexe. Lorsque la proportion de licenciés d'un des deux sexes est inférieure à 25%, les statuts prévoient également les conditions dans lesquelles est garantie dans les instances dirigeantes une proportion minimale de sièges pour les personnes de chaque sexe pouvant prendre en compte la répartition par sexe des licenciés, sans pouvoir être inférieure à 25%. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

⁹ Basketball, équitation, tennis, handball, football, rugby et golf

¹⁰ Le directeur de l'UNSS et la directrice de PSL sont quant à eux employés au sein des institutions sportives évoquées et occupent des postes à temps plein.

¹¹ Il faut préciser que les président·e·s détiennent tous et toutes une licence fédérale de dirigeant·e·.

¹² Le Président du Comité départemental de rugby a participé à la création du statut du manager/accompagnateur de joueurs. Il a notamment été manager de l'équipe de France de rugby des moins de 21 ans, championne du monde en 2006, ainsi que responsable de la cellule de préparation de la coupe du monde 2007.

2.2. Les différences entre femmes et hommes persistent dans le milieu de l'emploi sportif

DEFINITIONS

Créé en 1995, le dispositif « Profession Sport Landes » est depuis 2007 constitué de deux associations :

- le Groupement d'Employeurs Sport Landes (GESL) qui encadre l'activité de mise à disposition de personnel ;
- l'association « Profession Sport et Loisirs Landes » (PSSL) pour le service d'aide à la gestion administrative de l'emploi, le Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB) ainsi qu'un organisme de formation.

Profession Sport Landes vise à créer des emplois dans le domaine associatif et plus particulièrement sportif, ainsi qu'à structurer et organiser le marché de l'emploi associatif, afin de lutter contre la précarité en son sein. Observatoire de l'emploi sportif, veille juridique et réglementaire, il offre des services d'assistance aussi bien aux structures utilisatrices qu'aux demandeurs d'emplois.

Le Département participe avec l'Etat au dispositif *Profession Sport Landes*. **La collectivité a soutenu le GESL à hauteur de 52 000 euros en 2020.**

Le soutien du Département au dispositif *Profession Sport Landes* est par ailleurs complété par trois aides départementales exceptionnelles sur la thématique du sport et mises en place au moment de l'instauration du dispositif.

Aussi, en 2020, la collectivité a accordé :

- 28 296 euros pour l'aide à la création d'emplois sportifs ;
- 4 950 euros pour l'aide à la mobilité des cadres sportifs ;
- 5 542 euros pour les bourses en faveur des cadres sportifs préparant un diplôme professionnel d'éducateur sportif ou un certificat de qualification professionnelle.

Le dispositif « Groupement d'employeurs sport Landes »

En 2020, pour le service de mise à disposition le dispositif « Groupement d'employeurs sport et loisirs Landes » aura rémunéré 59 salariés, soit 16 équivalent temps plein, au bénéfice de 128 structures utilisatrices. 56% des salariés sont des hommes. Le taux de femmes est plus élevé entre 35 et 59 ans.

Par ailleurs, le service de gestion de paies a géré près de 578 salariés pour le compte de 198 structures adhérentes. 377 relèvent de la Convention collective nationale du sport dont 272 éducateurs sportifs ce qui représente 72% des postes¹³. 36 disciplines sportives sont représentées par ces structures.

On constate une différence de recours à ce dispositif par types de disciplines, certaines le sollicitant plus que d'autres. Aussi, 64 salariés de basketball ont été gérés pour le compte de 37 structures de basketball contre seulement 9 salariés de judo-jujitsu gérés pour le compte de 6 structures de judo-jujitsu. Cet écart est en concordance/accord avec les dynamiques locales – notamment de par le nombre de licencié·e·s de basketball dans les Landes.

Il pourrait être utile d'investiguer plus en avant les raisons pour lesquelles ces sports sont surreprésentés afin de comprendre s'il s'agit d'un manque de besoin, d'une méconnaissance des autres disciplines ou autre.

¹³ Les 201 autres salariés relèvent de la Convention Collective Nationale de l'Animation et 52% ont le statut de Professeur Animateur Technicien.

Les formations

On distingue deux types de formations : une formation venant en soutien à la vie associative à destination des dirigeant·e·s bénévoles intitulée *Certificat de Formation à la gestion associative* (CFGA) et des formations professionnelles à destination des salarié·e·s.

La formation continue CFGA (33h) avait mobilisée 13 stagiaires en 2020 dont 9 femmes (69%)¹⁴.

Pour les autres formations, la part des femmes varie: par exemple, en 2020, la formation « Activités physiques sur prescription médicale » avait été suivie par 8 stagiaires dont une seule femme. Une seconde session de cette même formation avait été suivie par 9 stagiaires dont 8 femmes. De même, 1 personne sur 3 ayant suivi les formations « Coopérer avec l'environnement sportif : construire un projet avec les parents » et « Détecter et prévenir les comportements antisociaux lors de l'entraînement et de la compétition » est une femme.

Les trois aides complémentaires au dispositif *Profession Sport et Loisirs Landes*

En 2020, 5 542 euros ont été attribués à 8 hommes et 1 femme pour les bourses en faveur des cadres sportifs préparant un diplôme professionnel d'éducateur sportif ou un certificat de qualification professionnelle.

De même, on observe que les plus hauts montants de bourses ont été attribués au rugby et au tennis. Les différents montants de bourses sont calculés en fonction du coût total de la formation et d'autres critères tels que le quotient familial, les cofinancements.

Il est intéressant de remarquer que le panel des disciplines est plus diversifié par rapport aux constats des précédentes analyses. On retrouve aussi bien des disciplines avec un nombre important qu'un nombre faible de pratiquant·e·s. Ce dispositif d'aide pourrait être davantage mis en avant afin de former plus d'éducateurs et d'éducatrices dans des disciplines peu pratiquées et promouvoir ainsi leur pratique.

Les constats sont similaires pour l'aide de 4 950 euros attribuée en 2020 pour la mobilité des cadres sportifs avec six disciplines représentées : le tennis (45%), la gymnastique (32%), les activités physiques pour tous (8%), le basketball (6%), le judo-jujitsu (6%) et les activités de gymnastique d'entretien (3%). En 2020, la collectivité avait accordé 28 296 euros pour l'aide à la création d'emploi sportif, permettant ainsi la mise à disposition de 28 personnes au sein de 58 écoles de sport ou associations sportives. **Cependant, la part des femmes demeure faible et s'élève à seulement 18%.** Par ailleurs, 68% des structures aidées sont des écoles de sport ou associations sportives de tennis et 17% sont des structures de pratique du judo.

Les inégalités femmes-hommes demeurent dans le domaine de l'emploi (salariés, formations) avec une concentration des salariés et des cadres sportifs préparant un diplôme sur un petit nombre de disciplines.

Il serait donc intéressant d'avoir un suivi et une traçabilité des besoins des clubs en salariés et en compétences ainsi qu'une traçabilité des différents parcours aboutissant à ces emplois et ces formations.

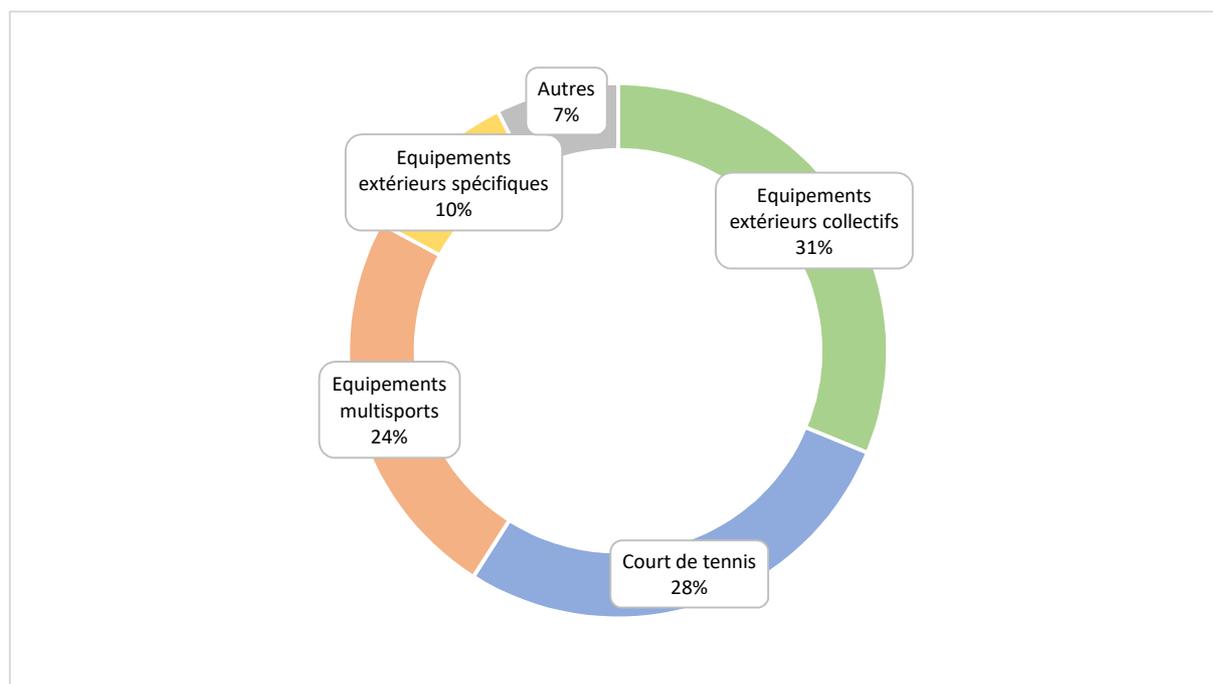
¹⁴ En 2021, 13 stagiaires dont 11 femmes (85%) ont suivi cette formation. (30h)

2.3. Les équipements sportifs

Bien que le Ministère des sports recense l'ensemble des équipements sportifs sur le territoire, nous avons traité les différentes données disponibles en fonction des besoins pour les analyses menées au sein de l'étude. Ainsi nous avons fait le choix dans cette étude de ne pas traiter les équipements de pleine nature ainsi que la catégorie des « autres équipements sportifs ».¹⁵ Six catégories d'équipements sportifs différents ont été construites :

- les courts de tennis ;
- les bassins de natation ;
- les salles ou terrains spécialisés (salles de combat, salles d'arts martiaux) ;
- les équipements extérieurs collectifs ;
- les équipements extérieurs spécialisés (centres d'équitation, terrains et parcours de golf) ;
- les équipements multisports (gymnases, halls des sports, salles polyvalentes).

Types d'équipements sportifs dans les Landes en 2020



Clé de lecture : en 2020, dans les Landes, 28% des équipements sportifs retenus dans le cadre de cette étude étaient des courts de tennis¹⁶

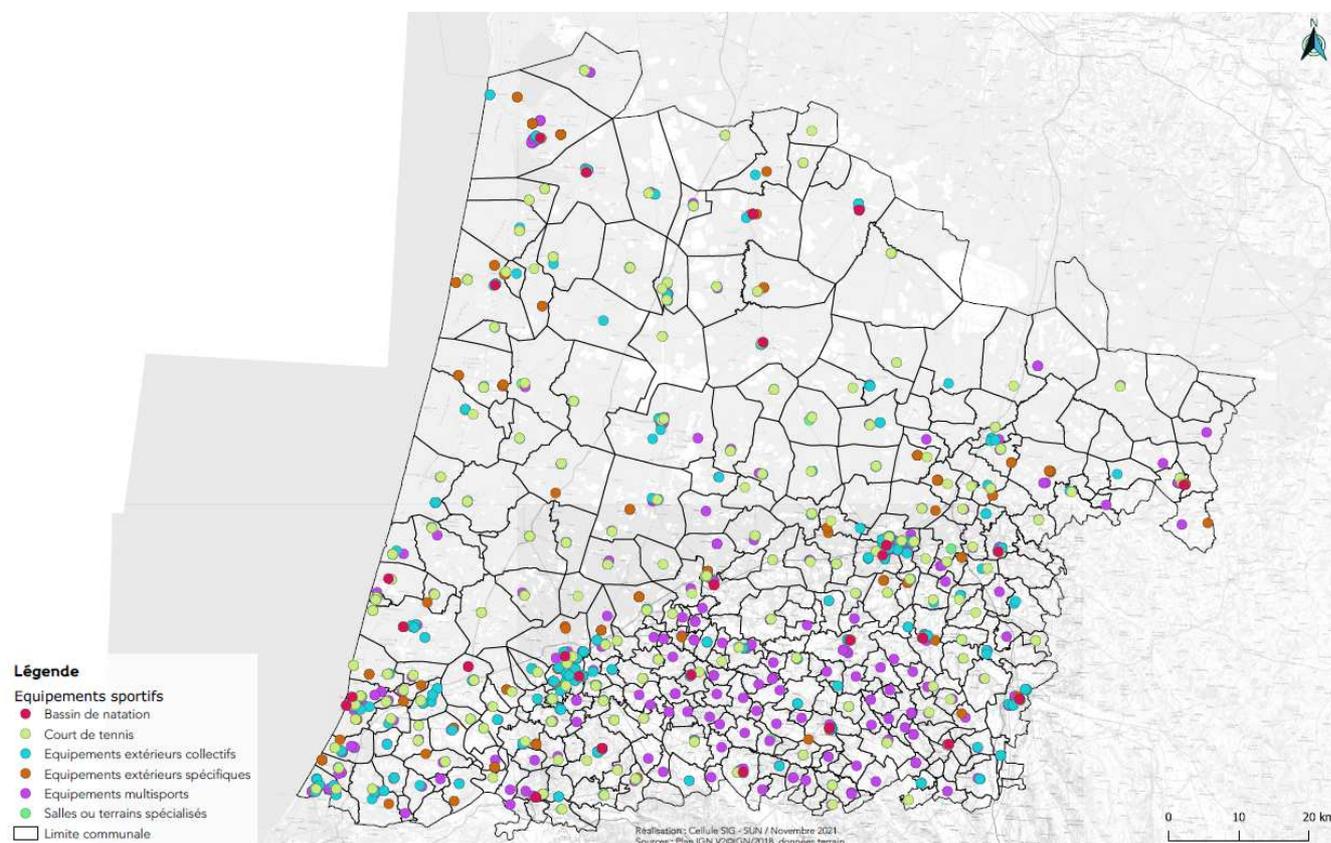
En 2020, les Landes comptaient 1 537 équipements sportifs (hors équipements sport de nature et « autres équipements sportifs ») dont 480 équipements extérieurs collectifs (31%), principalement à usage des sports avec faible mixité.

¹⁵ Il s'agit notamment de boudromes, salles de fête, salles de danse.

¹⁶ Les équipements extérieurs collectifs correspondent aux terrains de grands jeux, aux terrains extérieurs de petits jeux collectifs. Les équipements multisports regroupent les gymnases, les salles polyvalentes, les plateaux EPS et les stades d'athlétisme. Les équipements extérieurs spécifiques représentent les équipements équestres et les parcours de golf. Les courts de tennis correspondent aux courts « en » et « hors » complexe/site de tennis. La catégorie « autre » correspond ici aux salles et terrains spécialisés (salles de combats, salles/terrains de basketball ou de handball) ainsi qu'aux bassins de natation ; ils sont regroupés sur ce graphique en raison du pourcentage faible qu'ils représentent.

Les salles ou terrains spécialisés (salles de combats, salles d'arts martiaux) ainsi que les bassins de natation, représentant un faible pourcentage (un peu moins de 5% et un peu plus de 2%), ils sont regroupés dans une catégorie « autres » sur ce graphique ci-dessus.

Répartition des équipements sportifs dans les Landes en 2020



Les équipements sont répartis de façon inégale sur le territoire landais. Les communautés de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais, du Pays Grenadois, du Pays Morcenais, de Mimizan et des Grands Lacs comptent un taux moins dense d'équipements sportifs.

Néanmoins, il faudrait comparer ces taux avec le nombre de clubs et donc de licenciés par club et par discipline sur ces territoires. Les comités départementaux sportifs des cinq disciplines féminines et masculines avec le plus de licencié·e·s ont été sollicités en ce sens. Ces chiffres territorialisés sont pour l'instant manquants, il pourrait s'agir d'un chantier à mettre en œuvre en lien avec les comités.

L'aide du Département à la réalisation des équipements sportifs est en lien avec ses compétences et donc à l'usage prioritaire des collèges

POLTIQUES SPORTIVES DEPARTEMENTALES

Aide à la réalisation des équipements sportifs à l'usage prioritaire des collèges

Le règlement prévoit un dispositif spécifique de soutien aux communes ou structures intercommunales pour la réalisation d'équipements sportifs à l'usage prioritaire des collèges. En contrepartie d'une aide départementale fixée à 36% maximum du coût hors-taxe du projet plafonné à 750 000 euros, les communes ou structures intercommunales s'engagent, pendant 15 ans, à mettre leurs installations sportives à la disposition gratuite et prioritaire du collège de leur territoire.

Le règlement départemental d'aide à la réalisation d'équipements sportifs à l'usage prioritaire des collèges a étendu en 2013 son bénéfice aux équipements et installations sportives de plein air utilisées par les collèges, à condition que le projet présenté apporte une nette amélioration des conditions d'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Dans les Landes, au cours du dernier mandat 2015-2020, la collectivité a attribué **près de 3 millions d'euros d'aide** pour financer la réalisation de **23** projets d'équipements sportifs différents à l'usage prioritaire des collèges.

2.4. Initiatives et plans d'action des comités départementaux sportifs (et des clubs sportifs)

Bien que certains comités et clubs sportifs landais évoquent des objectifs de féminisation de leurs disciplines ou de promotion de la pratique féminine et/ou de la mixité au sein de leurs bilans annuels et/ou programmes d'actions et perspectives, les éléments formels semblent peu nombreux et/ou souvent insuffisamment précis.

Néanmoins, plusieurs clubs et comités font preuve de volontarisme en la matière :

- **la recherche d'un public féminin dès le plus jeune âge :**

- sensibilisation à la pratique sportive auprès des jeunes :

L'un des objectifs du **Comité de handball** est le développement de la pratique jeune féminine pour les moins de 11 ans. Aussi, le Comité propose chaque année des interventions en milieu scolaire, notamment aux écoles primaires, pour faire découvrir cette discipline aux plus jeunes.

Le Comité d'équitation mentionne qu'à l'âge de 4-5 ans on retrouve une forte mixité filles-garçons et que ces derniers se dirigent ensuite, dès le primaire, vers des sports marqués par des stéréotypes masculins. Une sensibilisation à ce sujet semble donc pertinente dès le plus jeune âge, et ce dans le cadre scolaire. Le Comité intervient en organisant des « classes vertes » au printemps pour découvrir cette discipline ainsi que des parrainages à l'inscription de la licence.

- soutien aux sections des collèges et des lycées :

Le Comité de rugby s'appuie sur la politique de la Fédération française de rugby dont la volonté est d'initier et de fidéliser de nouvelles pratiquantes en s'appuyant sur le milieu scolaire, primaire et surtout secondaire en collège. En 2020, dans les Landes, on compte huit sections sportives de rugby des collèges et deux sections sportives rugby des lycées.

- détection, sélection et formation :

Le Comité de handball organise régulièrement des opérations de détections et d'évaluations des joueuses sur plusieurs générations. Des journées de stage ainsi que des formations sont aussi proposées. La constitution d'une équipe de quatre personnes autour de la filière féminine a permis de dédoubler plusieurs séquences de formation, d'intervenir plus précisément sur les comportements attendus et nourrir les échanges autour de la formation des joueuses.

- **le développement d'une approche spécifique :**

- une stratégie intégrant l'enjeu de la féminisation :

Le Comité de tennis est le seul comité à avoir établi un plan de féminisation 2020-2024 spécifique recouvrant tous les sujets en lien avec le développement de la pratique féminine et/ou de la mixité (recrutement, animations/compétitions, formation des joueuses, engagement bénévole, enseignement/formations, équipements de tennis, communication). Pour chaque axe, des constats ont été faits (chiffres clés nationaux et landais) accompagnés d'objectifs précis, d'indicateurs d'évaluation et d'exemples d'actions à mettre en place. L'ambition est de proposer, à chaque club landais, un programme de développement de la pratique féminine et/ou de la mixité adapté. Sa mise en œuvre a été retardée en raison de la crise sanitaire.

- création, accompagnement et suivi des écoles féminines :

Le District de football évoque qu'un accompagnement permanent à la création des écoles de football féminines permettrait de développer sa pratique. Il assure un suivi des clubs volontaires dans l'attribution du label FFF Féminin dont le Seignosse Soustons Capbreton Football Club qui a reçu en 2019-2020 le label argent de la Fédération française de football pour son école de foot féminine et vise à être le premier club landais à obtenir le label or. Avec plus de 15 % de filles licenciées (104 licenciées dont 17 joueuses senior féminines de plus de 18 ans) et une attention portée à l'encadrement féminin des jeunes footballeuses, ce club représente un exemple positif de promotion du football féminin.

Dans le cadre de son plan de développement 2020-2024, **le Comité de rugby** a pour objectif de fidéliser les filles en école de rugby. Il évoque la volonté de créer un Centre de suivi et d'entraînements pour la catégorie U15, filles et garçons inclus.

– organisation de tournois et compétitions féminines :

Le District de football pérennise des compétitions organisées en partenariat avec le District des Pyrénées Atlantiques et crée de nouvelles compétitions féminines chez les plus jeunes.

Le Comité de golf organise deux compétitions intitulées « Trophée Interclubs féminin Ubald-Bocquet » en lien avec le Comité des Pyrénées-Atlantiques et « Trophée féminin des Landes » en lien avec les clubs du territoire.

Le Comité de rugby, en lien avec la Fédération française de rugby (FFR) et la Commission technique départementale a mis en place un « Challenge fédéral » à l'intention des équipes U14G et U15F.

– regroupements des catégories :

Le District de football des Landes propose trois regroupements dans la saison dans les catégories U11F-U13F, lorsque les filles sont trop peu nombreuses pour former une équipe complète ou qu'elles ne sont pas licenciées.

Le Comité de rugby propose des regroupements mixtes U14G et U15F.

– détecter et faire émerger une élite féminine :

L'équipe des Pachys d'Herm a dominé le rugby national dans les années 1990 et 2000 avec sept titres de championnes de France dont 5 en Elite 1 et a permis à trente-quatre joueuses de porter le maillot de l'équipe de France. **Le Comité de rugby** souhaiterait détecter et perfectionner une Elite féminine départementale U15F mais aussi inciter les clubs à constituer des équipes U18. La création d'une équipe locomotive permettrait d'attirer plus de féminines à pratiquer ce sport.

L'US Tyrosse Handball a été le premier club féminin dédié à ce sport dans les Landes en 1977. D'une douzaine de filles dans les années 70, elles sont aujourd'hui près de 170. Ce club a une longue histoire avec son équipe féminine ; ce n'est qu'en 2015-2016 que le club a fini par être ouvert aux garçons. La meilleure des sept équipes filles de l'UST joue actuellement en Nationale 3.

Le District de football souhaite créer un parcours spécifique aux joueuses à l'image du Parcours d'Excellence Sportive mais aussi améliorer l'offre de la pratique.

• **féminisation de l'encadrement :**

Le District de football organise une journée spéciale pour le recrutement de nouvelles éducatrices et dirigeantes, couplée avec la fête départementale du football d'animation et encourage l'ouverture de formations spécifiques pour encadrer les filles.

Le Comité de rugby évoque un objectif de pérennisation d'une commission féminine en son sein ainsi que le perfectionnement d'une équipe technique aux spécificités de la pratique du rugby féminin qui permettraient tous deux de mobiliser les effectifs et l'encadrement sur la question.

Le Comité de tennis dispose déjà d'une commission féminine et encourage les clubs à faire de même.

- **développement des collaborations entre acteurs sportifs :**

Le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) œuvre pour le développement et la promotion du sport féminin. Cet engagement se déploie au sein même de son organisation ainsi que par la mise en place d'événements ou actions portées en collaboration avec ses partenaires.

Le Comité de handball évoque que la communication avec les clubs est nécessaire pour développer ensemble la pratique féminine et aller vers les pratiquantes, à la rencontre de ce public.

- **encourager la mixité à plusieurs niveaux dans les disciplines**

L'équitation, discipline avec 85% de femmes, est confronté à une problématique spécifique avec le besoin de développer la discipline chez les hommes. A l'inverse, bien que dans les formations, on retrouve un nombre équivalent d'hommes et de femmes, et que 3 femmes sur 5 soient des monitrices, la majorité des cavaliers professionnels sont des hommes. Environ 80% des femmes pratiquent la discipline à un niveau amateur. En effet, les chevaux de compétition sont davantage confiés aux hommes.

Conclusion

L'étude menée a démontré que, si une politique globale de massification de la pratique sportive fonctionne concrètement, une approche spécifique serait nécessaire pour définir et atteindre des objectifs de promotion du sport féminin et de renforcement de la mixité.

Chacun des dispositifs promus ou soutenus par le Département a été analysé sous l'angle du genre pour mesurer son impact sur la place des femmes dans le monde sportif landais. Des stéréotypes de genre sont visibles dans les données étudiées et dans les témoignages recueillis auprès des acteurs de terrain.

Les politiques sportives des institutions et acteurs gagneraient donc à prendre davantage en compte la thématique de l'égalité femmes-hommes afin de ne pas renforcer les schémas inégalitaires qui traversent la pratique sportive.

Pour cela, l'étude comporte des préconisations et des pistes de réflexion pour favoriser la promotion du sport au féminin, la mixité dans les disciplines et l'ensemble des aspects du secteur sportif, ainsi qu'une mobilisation générale des acteurs du sport landais pour une stratégie ambitieuse en matière d'égalité femmes-hommes dans les politiques sportives.

Ces préconisations seront prises en compte dans le plan d'actions relatif à la promotion de l'égalité femmes-hommes 2021-2023.

Les actions à mettre en œuvre, par le Département et/ou les institutions partenaires et le mouvement sportif, vont faire l'objet d'échanges et d'études (faisabilité technique et financière) qui permettront ainsi d'envisager la formalisation d'un plan d'actions pluriannuel.

Deux axes d'intervention du Département avec des objectifs liés sont proposés :

- Positionner le Département comme acteur central de la promotion de l'égalité femmes-hommes dans le sport
- Promouvoir la pratique sportive féminine et la mixité dans les disciplines.

AXE	OBJECTIFS
<p>Positionner le Département comme acteur central de la promotion de l'égalité femmes-hommes dans le sport</p>	<p>Organiser l'intégration du sujet de l'égalité femmes-hommes dans les politiques sportives du Département et le porter auprès et avec les partenaires</p>
	<p>Renforcer la connaissance de la problématique de l'égalité femmes-hommes dans le sport en s'appuyant sur le réseau partenarial</p>
	<p>Communiquer sur le sujet de l'égalité femmes-hommes dans le sport</p>
<p>Promouvoir la pratique sportive féminine et la mixité dans les disciplines</p>	<p>Lutter contre les stéréotypes dans le sport</p>
	<p>Soutenir la pratique sportive des filles dès le plus jeune âge</p>
	<p>Encourager la pratique du sport chez des publics spécifiques qui en sont éloignés</p>
	<p>Promouvoir la mixité dans les disciplines</p>
	<p>Renforcer le soutien du Département aux sportifs de haut niveau et rééquilibrer en fonction de l'égalité femmes-hommes</p>
	<p>Soutenir (Etat, collectivités) la création et le développement d'équipements sportifs pour favoriser la pratique féminine et mixte</p>